Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION
PORTEUR DE PROJET

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2018

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 et modifié selon le nouveau décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

agglo-montbeliard.fr

ref : MM_921643

PRINCIPALES ACTIONS 2018 :

- Etude préalable à la mise en place d'une tarification incitative couplée à une aide à la décision quant au mode de collecte,
- Caractérisation des déchets dans le cadre de l'étude décrite ci-dessus,
- Poursuite des actions améliorant la sécurité et les conditions de travail des agents,
- Poursuite de la convention de coopération avec le SYTEVOM pour le tri des flaconnages.

▪ Collectes sélectives :

- Poursuite de la densification des points « R »,
- Poursuite de la réflexion relative au nettoyage des points « R » (vidéo protection mobile,…),
- Fin de l'installation et mise en service d'un logiciel de suivi et guidage des PL,
- Lauréat de l'AAP quant à l'extension des consignes de tri et amélioration du dispositif de collecte.

▪ Ordures ménagères :

- Harmonisation des tournées et reprise en régie de la collecte de l'ex CCVR,
- Passage à une collecte en C 0,5 des OMR sur le territoire de l'ex CC3C,
- Conteneurisation de toutes les communes de PMA,

▪ Déchèteries/ Montévillars/Compostière :

- Poursuite de la réorganisation des déchèteries (vidéoprotection, horaires, modalités d'accès, sécurisation des sites, signalétique…),
- Réflexion quant aux horaires de travail des agents,
- Réflexion quant au développement d'une ressourcerie avec le Dévéco,
- Reprise en régie de la collecte et du traitement de la déchèterie de Colombier Fontaine,
- Suivi de la restructuration de la déchèterie de Colombier Fontaine initiée par l'ex CC3C (création d'un local pour les gardiens de déchèterie, d'une plate-forme de déchets verts, révision du sens de circulation, mise en place d'une nouvelle armoire dédiée aux DDS, création d'un emplacement spécifique pour la benne à gravats,…)

FICHE DE ROUTE POUR LES ANNEES A VENIR

- **Assurer la continuité du service public suite à la création du nouvel EPCI :**

➢ Poursuite du conventionnement pour l'utilisation de la déchèterie de Désandans, avec le SYTEVOM.

- **Maitriser les tonnages :**

➢ Conformément aux prescriptions de la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte, il s'agit de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collectées afin d'atteindre un objectif d'environ 150 kg/hab/an (239,64 kg/hab/an en 2018 pour PMA et d'augmenter le tonnage de déchets recyclables collectés afin d'atteindre un objectif d'environ 100 kg/hab/an (57,76 kg/hab/an en moyenne en 2018 pour PMA).

- **Harmoniser les services offerts à la population :**

➢ Si réglementairement, il est possible, sur un même territoire, d'avoir plusieurs modes de gestion différents (régie, marché, convention,…) ou des services non homogènes (nombre de collectes,…) ou encore des tarifs différenciés, l'harmonisation des services devra être traitée par l'exécutif qui définira des orientations notamment en fonction du type d'habitat (rural, urbain,…).

➢ Mise en place de l'extension des consignes de tri au 1er mai 2019,

- **Optimiser les dépenses, les moyens humains et matériels. Permettre l'équilibre budgétaire et la maîtrise des coûts :**

➢ Réflexion globale sur le fonctionnement et le financement des services (tarification incitative, extension des consignes de tri, coopérations intercommunautaires, mutualisation des traitements, plans de prévention des déchets, communication, collecte des biodéchets…) et adaptation des services et collectes en fonction du type d'habitat.

➢ Poursuite de l'étude préalable à la tarification incitative et au choix du mode de collecte,

➢ Acquisition d'une BOM à bras latéral

➢ Reprise en régie de la collecte des OM du territoire de l'ex CC3C,

➢ Candidature à l'AAP de l'ADEME concernant la collecte des biodéchets et la collecte expérimentale des biodéchets sur des territoires tests dès juillet 2019,

- **Etude relative au devenir des installations de traitement et coopération intercommunautaire notamment concernant l'UIOM**.

- **Continuer à améliorer les conditions de travail des agents :**

➢ Sécurisation des sites et des collectes. Mise en place d'un système d'accès en déchèteries.

2018 Chiffres Clés du service

84 401,60 T quantité de déchets produits et traités par PMA au total

12,70 millions € TTC engagés par PMA pour la collecte et le traitement des déchets (investissements compris et aides déduites)

239,64 kg/hab/an ratio en kg/hab/an d'ordures ménagères

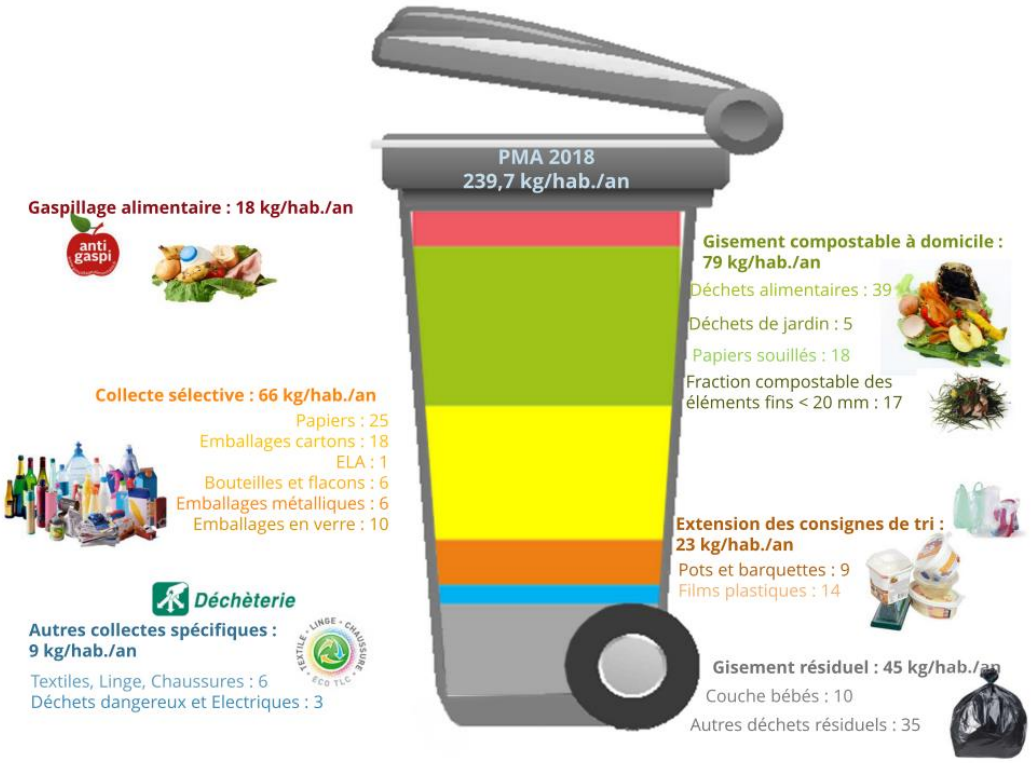

28,38 kg/hab/an ratio en kg/hab/an d'emballages recyclables et de papiers collectés (hors verre)

29,38 kg/hab/an ratio en kg/hab/an de verre collecté

215,03 kg/hab/an ratio en kg/hab/an pour les déchèteries (fixes et mobile)

608,46 kg/hab/an production totale de déchets en kg/hab/an

SOMMAIRE

INDICATEURS TECHNIQUES

1 - Territoire desservi **Page 09**

2 - La collecte des déchets **Page 10**

2.1 - Population desservie Page 10
2.2 - Organisation de la collecte Page 10

2.2.1 - Collectes en porte à porte Page 10

2.2.1.1 - Collecte des ordures ménagères et assimilées en régie Page 10
2.2.1.2 - Collecte des ordures ménagères par un prestataire privé ou tiers Page 12
2.2.1.3 - Collecte des encombrants, ferraille et DEEE Page 13
2.2.1.4 - Collecte des cartons Page 16
2.2.1.5 - Collecte auprès des entreprises et des artisans Page 16

2.2.2 - Collecte en apport volontaire Page 17

2.2.2.1 - Points d'apport volontaire Page 17
2.2.2.2 - Déchèteries fixes Page 23
2.2.2.3 - Déchèterie mobile Page 27

3 - Traitement - Unités existantes **Page 32**

3.1 - UIOM Page 33
3.2 - Quai de transfert Page 35
3.3 - Plate-forme de Tri-Broyage-Transfert de Montévillars Page 37
3.4 - Compostière Page 40

4 - Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets **Page 42**

4.1 - Actions de sensibilisation Page 42

4.1.1 - Communication en direction des scolaires Page 42
4.1.2 - Sensibilisation du grand public au tri des déchets Page 43
4.1.3 - Action des ambassadeurs Page 45

4.2 - Réduction à la source Page 46

4.2.1 - Compostage individuel Page 46
4.2.2 - Vente de composteurs Page 47
4.2.3 - Vente de compost Page 47
4.2.4 - Les recycleries/ressourceries Page 49

4.3 - L'action des associations d'insertion Page 49

4.3.1 - L'association Frip'Vie Page 49
4.3.2 - Le Relais Est Page 49
4.3.3 - A.E.A.L Page 49

4.3.4 - L'association Envie Page 49
4.3.5 - L'association Emmaüs Page 50
4.3.6 - L'association IDé Page 50

5 - Personnel mobilisé pour assurer la collecte et le traitement des déchets Page 51

6 - Les usagers et le service Page 51

6.1 - Les services spécifiques Page 51

6.1.1 - Centre d'appels Page 51
6.1.2 - Réparations et livraisons des conteneurs à ordures ménagères Page 52

7 - Evolution des tonnages de PMA Page 52

8 - PMA et le programme local de prévention Page 53

8.1 - Les opérations menées par le service de sensibilisation à l'environnement Page 53
8.2 - Les opérations menées par le service prévention Page 53

SYNTHESE BILAN 2018 DES TONNAGES Page 54

INDICATEURS FINANCIERS

1 - Montant annuel global des dépenses et recettes du service - modalités de financement Page 56

1.1 – Coût du service public et niveau de financement Page 56
1.2 – Détail par flux de déchets Page 56
1.3 – Détail du montant des contributions Page 58

2 - Approche analytique des coûts de collecte et de traitement Page 58

2.1 – Coût détaillé du service public en Euro HT/ habitant Page 59
2.2 – Coût détaillé du service public en Euro HT/ tonne Page 60

3 - Modalités de financement Page 61

3.1 - Modalités de financement : TEOM Page 61
3.2 - Modalités de financement : REOM et REOMi Page 62
3.3 - Modalités de financement : Redevance spéciale Page 62

4 - Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat Page 63

4.1 – Traitement des déchets Page 63

5 - Montant annuel des principales recettes **Page 66**

5.1 - Produits perçus par des tiers Page 66

ANNEXES - Année 2018 **Page 67**

Annexe 1 : Vente des composteurs Page 68
Annexe 2 : Glossaire Page 69

INDICATEURS TECHNIQUES

1 - Territoire desservi

Dans le cadre de la loi NOTRe, le 1er janvier 2017, une nouvelle agglomération a été créée par fusion entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard et la Communauté de Communes des Trois Cantons, la Communauté de Communes des Balcons du Lomont et la Communauté du Pays de Pont de Roide auxquelles sont rattachées les communes d'Allondans, Dung, Echenans, Issans , Présentevillers, Raynans, Saint-Julien les Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans provenant de l'ex Communauté de Communes de la Vallée du Rupt. Pays de Montbéliard Agglomération et se compose de 140 418 habitants.

Pays de Montbéliard Agglomération collecte et traite les déchets ménagers de ses 72 communes membres. Dans chacune de ces communes, des collectes en porte à porte d'ordures ménagères et assimilées, ainsi qu'une collecte sélective par apport volontaire (points recyclage) des déchets recyclables sont mises en place. Le traitement des déchets ménagers est également assuré par Pays de Montbéliard Agglomération.

2 - La collecte des déchets

2.1 - Population desservie

pop municipale en vigueur au 1er janvier 2017	Nombre de communes	Population
PMA	**72**	**140 418 hab.**
TOTAL	**72**	**140 418 hab.**

2.2 - Organisation de la collecte

	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Autres dont encombrants
Collectes en porte à porte	✔			✔ pour une partie du territoire
Apport volontaire		✔	✔	
Déchèteries		✔	✔	✔

	Collecte en porte à porte (PAP)	Collecte en points d'apport volontaire (PAV)
	Année 2018	235 points
Ménages	140 418 habitants desservis	140 418 habitants

2.2.1 - Collectes en porte à porte

Territoire desservi : PMA – 140 418 habitants.

2.2.1.1 - Collecte des ordures ménagères et assimilées en régie

Pays de Montbéliard Agglomération exerce la compétence collecte des ordures ménagères pour les 72 communes membres.

Du 1er janvier au 28 février, 53 communes ont été collectées en régie et 19 par un prestataire privé ou un tiers

- 95 % des tonnages étaient collectés en régie (PMA possède 18 bennes et 4 camions plateau),
- 92 % des administrés étaient collectés en régie,
- 5 % des tonnages étaient collectés par un prestataire privé ou un tiers.

Sur cette période ce sont **5 489,34 tonnes** d'ordures ménagères (4 948,82 tonnes pour PMA29, 146,3 tonnes pour l'ex CC3C, 99,82 tonnes pour l'ex CCVR et 294,4 tonnes pour l'ex SIEVOM) qui ont été collectées (y compris les déchets assimilés des entreprises et les déchets occasionnels des communes).

A partir du 1er mars, 61 communes ont été collectées en régie et 11 communes ont été collectées par un tiers.

- 98 % des tonnages étaient collectés en régie (PMA possède 18 bennes et 4 camions plateau),
- 95 % des administrés étaient collectés en régie,
- 2 % des tonnages étaient collectés par un tiers.

Sur cette période, ce sont **28 160,45 tonnes** d'ordures ménagères (26 098,36 tonnes pour PMA29, 669,69 tonnes pour l'ex CC3C, 301,9 tonnes pour l'ex CCVR et 1 090,5 tonnes pour l'ex SIEVOM) qui ont été collectées (y compris les déchets assimilés des entreprises et les déchets occasionnels des communes).

Depuis le 16 septembre 2013, les ordures ménagères des particuliers sont ramassées une fois par semaine. Toutefois, 2 collectes par semaine sont conservées pour les collectifs, les centres villes denses d'Audincourt et Montbéliard, les redevables, certains bâtiments communaux ainsi que les points de regroupement d'habitations situées dans les impasses.

Depuis le 1er mars 2018, les ordures ménagères des habitants des communes de l'ex CC3C sont collectées une fois toutes les deux semaines. Cependant, 1 collecte par semaine est conservée pour les collectifs, les gros producteurs privés et certains bâtiments communaux. En effet, suite à la mise en œuvre de la redevance incitative, le taux de présentation des bacs est de 1 fois toutes les 3 semaines.

Sur PMA, il y a un seul terrain de camping et de caravanage qui est situé à Mandeure. La collecte des ordures ménagères s'effectue deux fois par semaine durant les 6 mois d'ouverture de ce site.

Quant aux aires des gens du voyage, sur l'agglomération il existe celle de Montbéliard avec 4 collectes par semaine.

Quant au **tonnage collecté pour les professionnels** dans le cadre de la redevance spéciale, il était estimé à **6 631,41 T en 2018** (en baisse de -1.46 % par rapport à 2017).

2.2.1.2 - Collecte des ordures ménagères par un prestataire privé ou tiers

Du 1er janvier au 28 février 2018, les 8 communes de l'ex CCVR soit 3 268 habitants (Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Semondans, Sainte Marie et Saint Julien) sont concernées par une collecte par un prestataire privé. Il s'agit de **COVED** et le tonnage collecté pour les mois de janvier et février est de 99.82 tonnes

Prestataires de collecte des ordures ménagères – 1er janvier au 28 février 2018

Pour l'ensemble de l'année 2018, les 11 communes de l'ex CC3C soit 7 711 habitants (Berche, Beutal, Bretigney, Colombier Fontaine, Dampierre sur le Doubs, Etouvans, Longevelle sur le Doubs, Lougres, Montenois, Saint Maurice Colombier, Villars sous Ecot) ont été collectées par un tiers. Le prestataire de collecte est la **Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes**.

Le tonnage collecté, pour 2018, est de 815,99 tonnes.

Prestataires de collecte des ordures ménagères – depuis le 1er mars 2018

2.2.1.3 - Collecte des encombrants, ferraille et DEEE

Depuis 2006, PMA réalise, en régie, sur le territoire de l'ex PMA 29, la totalité des collectes d'encombrants et de ferraille ainsi que la collecte des DEEE instaurée en 2007 en porte à porte.

Dans le cadre de la loi NOTRe, PMA a assuré la continuité de service, c'est-à-dire que pour les communautés de communes qui avaient mis en place des collectes d'encombrants au porte à porte, ces dernières ont été maintenues. Pour les communautés de communes pour lesquelles ce service n'existait pas, aucune collecte n'a été mise en place en 2018.

51 communes sont concernées par ces collectes (28 communes de l'ex PMA 29 et 23 communes de l'ex SIEVOM)

En 2018, ces collectes ont été réalisées sur appel pour l'ensemble des 51 communes.

Ainsi, ont été collectées :

- 1032,55 tonnes d'encombrants,
- 183 tonnes de ferraille,
- 23,46 tonnes de DEEE.

Soit un total de **1 239,01 tonnes**.

Fréquences de collecte des encombrants en porte à porte – Année 2018

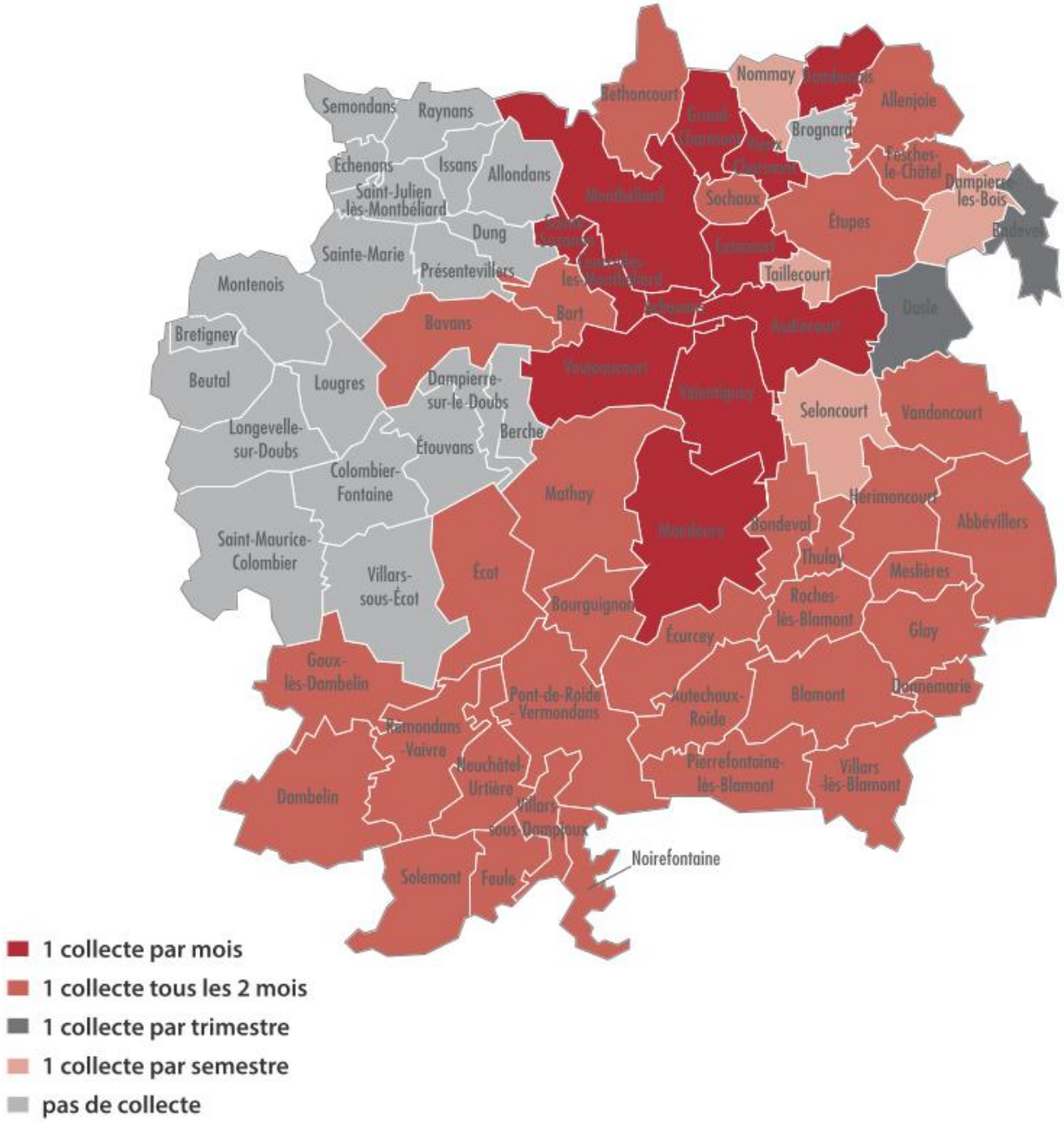

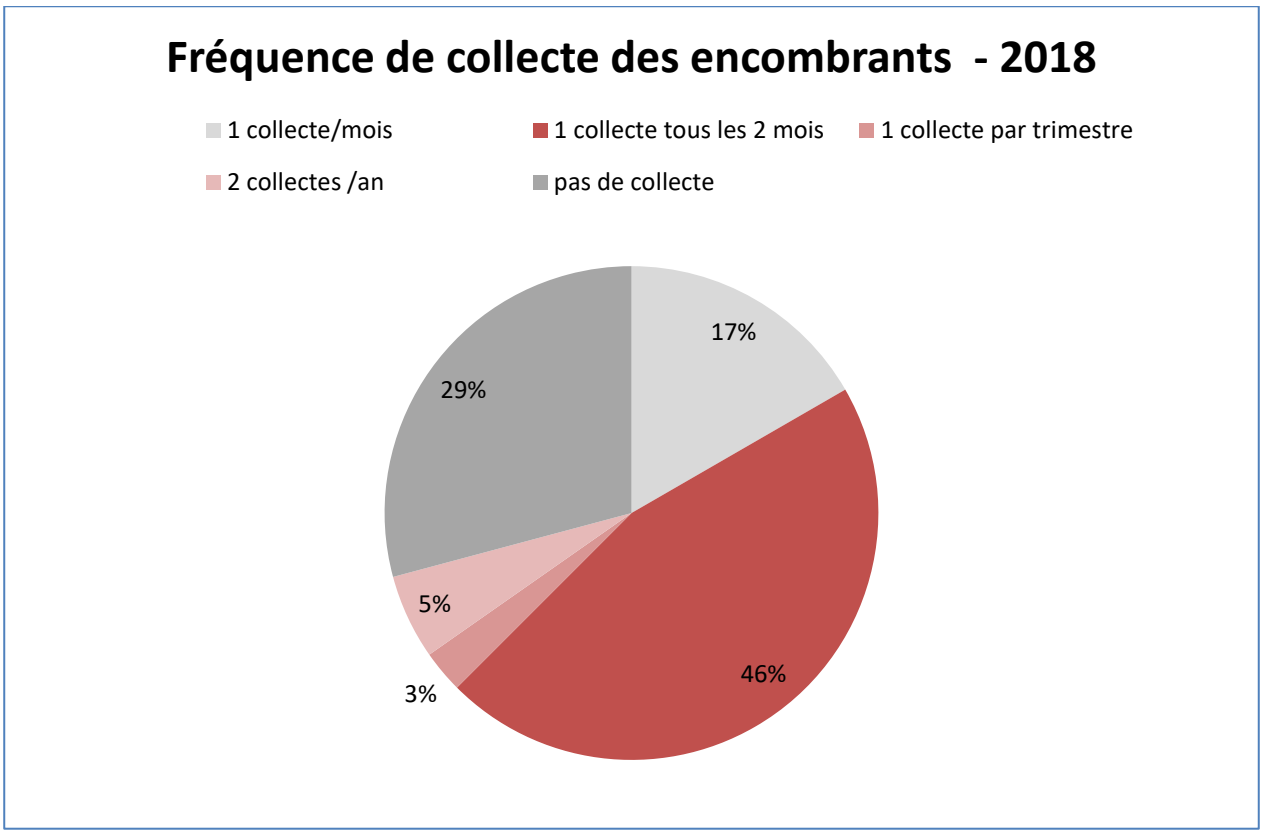

2.2.1.4 - Collecte des cartons

PMA réalise une collecte hebdomadaire des cartons sur le centre-ville de Montbéliard et sur le secteur de la Petite Hollande.

Le tonnage annuel est de **182,35 tonnes** (179,61 tonnes en 2017), soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2017.

2.2.1.5 - Collecte auprès des entreprises et des artisans

Pour les déchets des professionnels assimilables aux ordures ménagères et qui sont collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages, PMA a instauré, conformément à la réglementation, depuis le 1er janvier 2002, une redevance spéciale.

Pour 2018, le seuil d'application de la redevance était de 1 100 litres hebdomadaires.
La formule appliquée est la suivante :

Redevance spéciale = ((V x C) – 1 100) x 52 x T

Où

V = Volume global de bacs mis à disposition de l'établissement

C = Nombre de ramassages hebdomadaires
T = Tarif par litre et par ramassage soit **0,01952** €
52 = Nombre de semaines d'activité

Les professionnels dont le volume de bacs reste inférieur aux 1 100 litres sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) uniquement. A l'inverse, le fait de payer la redevance spéciale n'exonère pas le professionnel de payer la TEOM.

Le seuil d'application de la redevance spéciale est passé de 2 250 L en 2002 à 1 100 L en 2009. Depuis 2009, ce seuil reste inchangé.

(voir évolution du seuil et du tarif : tableau au 3.1 (indicateurs financiers) : modalités de la redevance spéciale).

Comme stipulé ci-dessus, depuis le 1er janvier 2002, PMA a instauré une redevance spéciale pour les professionnels qui ont fait le choix de confier la collecte de leurs déchets assimilés à la collectivité plutôt qu'à un prestataire privé.

Dans ce cadre, des conventions sont passées entre PMA et les redevables. En 2018, **270 redevables** étaient soumis à la redevance spéciale.

Les professionnels qui souhaiteraient confier la collecte de leurs déchets assimilés, ont la possibilité de contacter la Direction collecte des déchets, un devis leur sera alors établi. Les agents du pôle logistique et redevance spéciale peuvent également accompagner ces derniers dans leurs démarches de tri sélectif au sein de leurs établissements.

La redevance spéciale étant compatible avec la TEOM et le budget général uniquement, seuls les professionnels de l'ex PMA 29 et des communes de Pont de Roide/Vermondans et Dambelin sont concernés par cette redevance spéciale.

2.2.2 - Collecte en Apport Volontaire

Territoire desservi : 140 418 habitants.

2.2.2.1 - Points d'Apport Volontaire

Au 31 décembre 2018, Pays de Montbéliard Agglomération gérait **235 points d'apport volontaire** appelés points recyclage.

Par ailleurs, conformément aux objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et aux recommandations fixées par les partenaires, il convient de densifier le nombre de points recyclage sur le territoire de PMA afin d'arriver à un ratio de 1 point recyclage pour 500 habitants.

En 2018, le ratio était de 1 point recyclage pour 597 habitants soit un déficit de 45 points « R » répartis sur tout le territoire de l'agglomération.

Un point recyclage est équipé d'au moins :

- un conteneur verre (bouteilles, cannettes en verre sans capuchon, bocaux alimentaires vides,…),
- un conteneur papiers (journaux, magazines, feuilles volantes et publicités non souillées,…),
- un conteneur cartons (cartons débarrassés des films plastique et garnitures en polystyrène, cartons non souillés),
- un conteneur flaconnages (bouteilles et bidons plastique, canettes métalliques, boîtes de conserve, briques et aérosols).

Ces produits sont recyclés dans le cadre du contrat avec CITEO (anciennement Eco-Emaballages).

En plus des points recyclage, il existe de nombreux conteneurs à verre isolés (116).

Enfin, il est à noter que certains points recyclage sont équipés d'un conteneur à huile moteur usagée ou de conteneurs à vêtements gérés par Fripvie, le Relais ou A.E.A.L .

Implantation de 2 nouveaux Points Recyclage aériens

Point R n°18 Avenue de la principauté de MONTBELIARD, mis en service le 19/02/2018

Point R n°920 ECHELOTTE, mis en service le 12/06/2018

Implantation d’un nouveau Point Recyclage enterré

Point R n°19 rue de l’église à SOCHAUX, mis en service le 11/06/2018

Point R n°21 place du marché AUDINCOURT, mis en service le 14/06/2018

Résultats collecte sélective des points recyclage :

Le tableau ci-dessous représente le tonnage des matériaux collectés dans les points recyclage et les conteneurs isolés des 29 communes de PMA et des communes clientes de l'UIOM (hors cartons et papiers collectés en déchèteries).

Matériaux	2016	2017	2018	Evolution 2016/2018	Evolution 2017/2018
Verre (points recyclage emplacements isolés)	4 712,79 T	4 351,462 T	4 126,14 T	-12,44 %	-5,18 %
Papiers/Cartons	4 173,88 T	3 975,608 T	2 835,12 T	-32,07 %	-28,69 %
Flaconnages	1 291,87 T	1 325,43 T	1150,10 T	-10,97 %	-13,22 %
Total	**10 178,54 T**	**9 652,5 T**	**8 111,36 T**	**-20,31 %**	**- 15,96 %**

Ratio collecte sélective en kg/hab/an :

Matériaux en kg/hab/an	2016	2017	2018	Evolution 2016/2018	Evolution 2017/2018
Verre	29,55	29,20	29,38	-0,56 %	+ 0,63 %
Papiers/cartons	26,23	25,43	20,19	-35,24 %	-33,20 %
Flaconnages	8,10	8,48	8,19	+1,12 %	-3,39 %
Total	**63,88**	**63,11**	**57,77**	**-9,57 %**	**-8,46 %**

Soit un total de 57,77 kg/hab/an tous matériaux confondus et de 28,38 kg/hab/an hors verre. Le ratio moyen pour la région Franche-Comté est de 42 kg/hab/an (hors verre).

Matériaux	2016		2017		2018		Evol kg/an/hab 2016/2018	Evol kg/an/hab 2017/2018
	En tonnes	En kg/an/hab	En tonnes	En kg/an/hab	En tonnes	En kg/an/hab		
Verre	4791,06	30,05	4 565,42	29,41	4123,32	29,36	-2,30 %	-0,17%
Flaconnages	680,04	4,26	710,078	4,57	648,57	4,618	8,40 %	+1,05%
Acier	212,57	1,33	166,63	1,07	133,69	0.95	-28,57 %	-11,21%
Aluminium	40,31	0,25	41,13	0,26	22,45	0.16	-36,00 %	-38,46%
Papiers	3 067,85*	19,24	2 859,16	18,42	2 412,95	17.18	-10,71 %	-6,73%
Cartons	3 160,65*	16,02	3 371,73	21,72	2998,72	21,35	33,27 %	-1,70%
Tétra brick	83,89	0,53	68,56	0,44	56,96	0,406	-23,40 %	-7,73%
Total	**12 036,37**	**75,48**	**11 782,70**	**75,90**	**10 396,66**	**74,04**	**-1,91 %**	**-2,45%**

*y compris les déchèteries

Une baisse (en kg/hab/an) de 2,45 % est constatée par rapport à 2017.

Les références nationales par milieu et par mode de collecte s'élèvent à 45 kg/hab/an (hors verre) et 84 kg/hab/an tous matériaux confondus (74,04 kg/hab/an pour PMA).

Fréquences	
Type de conteneur	**Fréquence de ramassage (au minimum)**
Papiers	1 fois par semaine
Cartons	2 fois par semaine
Verre	Au moins 1 fois toutes les 2 semaines ou à la demande des communes
Flaconnages	2 fois par semaine

2.2.2.2 – Déchèteries fixes

Elles sont au nombre de 6 et sont situées à :

- **Voujeaucourt** – rue de la Charmotte
  Date d'ouverture : décembre 1992

- **Vieux-Charmont** – route de Brognard
  Date d'ouverture : août 1995

- **Montbéliard** - la Chiffogne – boulevard du 21ème Chasseur
  Date d'ouverture : septembre 1996

- **Seloncourt** – route de Bondeval.
  Date d'ouverture : mai 1999

- **Pont de Roide/Vermondans** – route de Dambelin

- **Colombier-Fontaine** – rue de Saint-Maurice

Chaque déchèterie possède des bennes permettant la récupération des produits listés page 25.

Les déchèteries fixes sont ouvertes gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès.

Le mardi matin ou le jeudi (selon les déchèteries), en plus de l'accueil habituel réservé aux particuliers, les communes et les organismes logeurs sont autorisés à déposer leurs déchets communaux sur les 6 déchèteries.

Cette disposition est globalement peu utilisée.

Par ailleurs, elles sont ouvertes également aux professionnels, sur présentation de leur carte, pour les déchets recyclables (hors Pont de Roide/Vermondans et Colombier Fontaine).

Localisation des déchèteries fixes et mobile
Année 2018

Produits acceptés en déchèteries et leur tonnage – Année 2018

PRODUITS	TONNES	REPRENEURS	TYPE DE TRAITEMENT
Batteries	31,58	Entreprise Massacrier	Retraitement de l'acide, récupération du plomb et de l'aluminium Valorisation matière/régénération
Bois	4 278,52	TTR Exploitation	Panneaux de particules et chaufferie Valorisation matière/réutilisation
Cartons	986,29	Gemdoubs/Coved/Fers et Métaux	Valorisation matière/réutilisation
Cartouches d'encre	Non évalué	Envie	Valorisation matière/réutilisation
Déchets verts	8 524,87	Compostière/ Billote/Sapolin	Compost labellisé Valorisation matière/compostage
DEA*	1 102,69	Ecomobilier	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
DEEE	851,63	Envie / Eco-systèmes	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
Encombrants	4 055,28	CTM/Coved puis UIOM (Valinéa) ou CET (SITA Centre Est)	Incinération ou enfouissement Valorisation énergétique ou élimination
Gravats	7 253,96	Carrière d'Argiésans/ Santini	Comblement Elimination
Huile de friture	12,88	Euro Huile	Biocarburant Valorisation matière/réutilisation
Huile moteur	78,48	Chimirec	Cimenterie Valorisation matière/régénération
Métaux	1 636,84	Emmaüs/Massacrier	Valorisation matière/réutilisation
Papiers	401,37	Norske Skog	Valorisation matière/réutilisation
Piles	8,39	Corepile	Valorisation matière/régénération
Plâtres	500	Ritleng revalorisations	Poudre de plâtre Valorisation matière/régénération
Pneus	298,66	Alpha recyclage	Valorisation matière/réutilisation
Produits toxiques	169,18**	ECO DDS ou EDIB/TRIADIS	Valorisation matière/régénération
Produits en état (Recyclerie)	Non évalué	Emmaüs	Revente dans bric à brac Valorisation matière/réutilisation
Néons	2,44	Recyclum	Valorisation matière/régénération
Vêtements	Non évalué	Fripvie ou A.E.A.L.	Valorisation matière/réutilisation
TOTAL	**30 193,06**		

(*) DEA : déchets d'équipements d'ameublement : nouvelle filière mise en place progressivement dans les déchèteries. Avant les DEA étaient déposés avec les encombrants, la ferraille ou le bois, selon la matière.

(**) dont 67,61 tonnes traitées par EDIB et 101,57 tonnes récupérées gratuitement par Eco DDS.

Déchèterie de Colombier-Fontaine

En 2018, dans le cadre de l'étude préalable à la tarification incitative et au choix du mode de collecte, une caractérisation des encombrants des bennes de déchèteries a été réalisée, ci-dessous la composition moyenne des bennes des déchèteries :

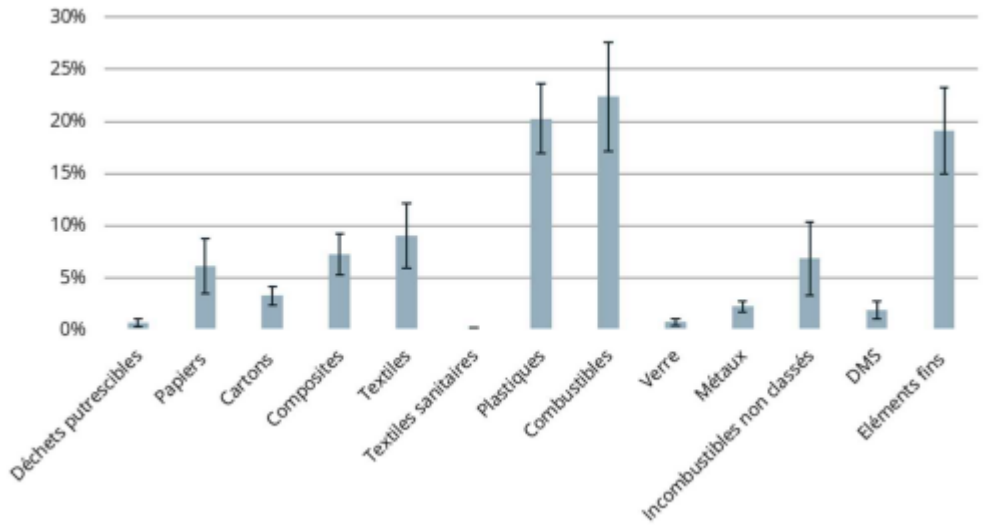

Composition moyenne des encombrants des bennes de déchèteries de Pays de Montbéliard Agglomération

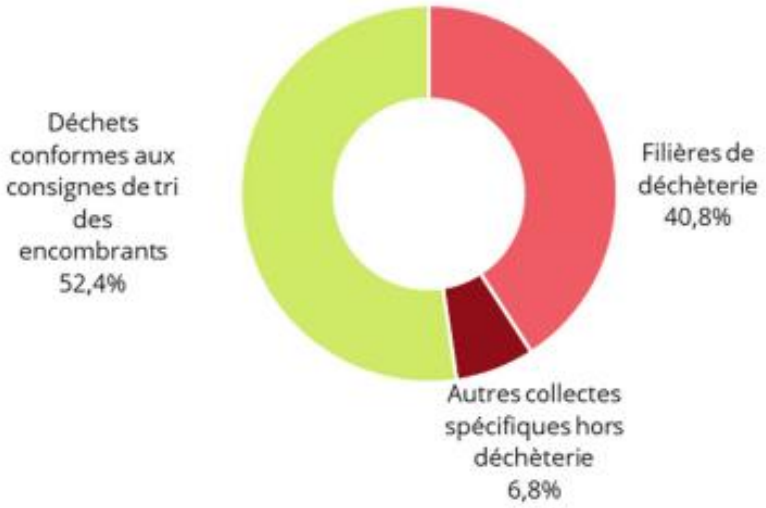

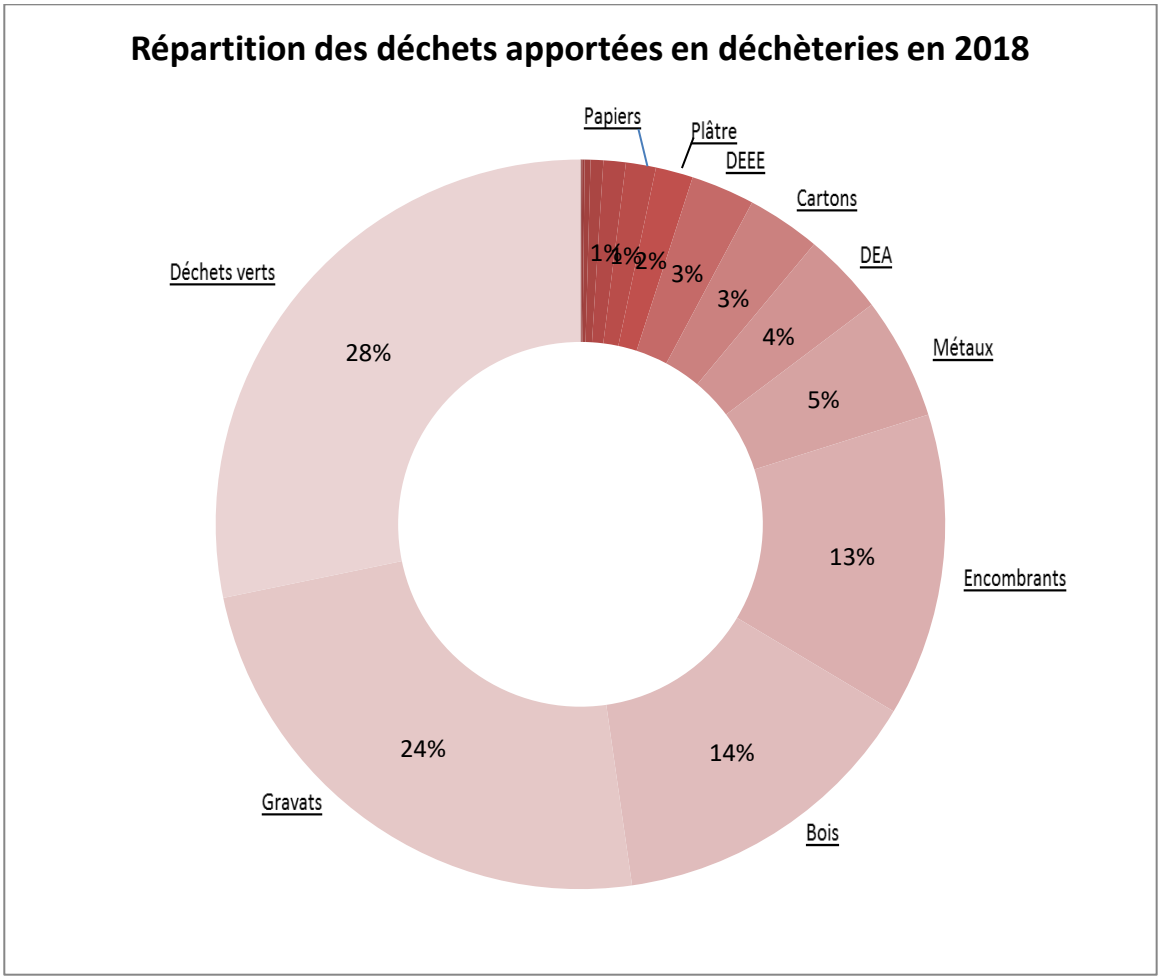

2.2.2.3 - Déchèterie mobile

Depuis le 1er avril 2010, Pays de Montbéliard Agglomération déploie un dispositif de déchèterie mobile reconduit en 2018 sur 15 communes de l'ex PMA 29.

La fréquence des permanences varie de 2 passages par mois à un passage tous les 2 mois.

Lors des permanences, les usagers peuvent apporter les déchets habituellement acceptés en déchèteries fixes (hors déchets destinés à la collecte sélective et hors gravats). Les permanences se tiennent de 15 h 00 à 18 h 00 en horaires d'été et de 14 h 00 à 17 h 00 en horaires d'hiver sur un emplacement proposé par la commune. Pour la commune de Mathay, la permanence se tient été comme hiver de 14h00 à 17 h00, un samedi sur deux et tous les lundis.

En moyenne 18 usagers/permanence (*2017 : 20)* ont fréquenté la déchèterie mobile en 2018.

Benne compartimentée

Matériaux collectés	2016	2017	2018	Evolution 2016 / 2018	Evolution 2017 / 2018
Déchets verts (en T)	163,79	108,16	119,92	-33,96 %	+10,87 %
Encombrants non triés (en T)	38,56	28,56	18,13	-25,93 %	-36,52 %
Ferraille (en T)	7,49	6,49	4,91	-13,35 %	-24,35 %
TOTAL (en T)	**209,84**	**143,21**	**142,96**	**-31,75 %**	**-0,175 %**

Le tonnage de déchets collectés en déchèterie mobile est quasi stable en 2018 (-0,175 %).

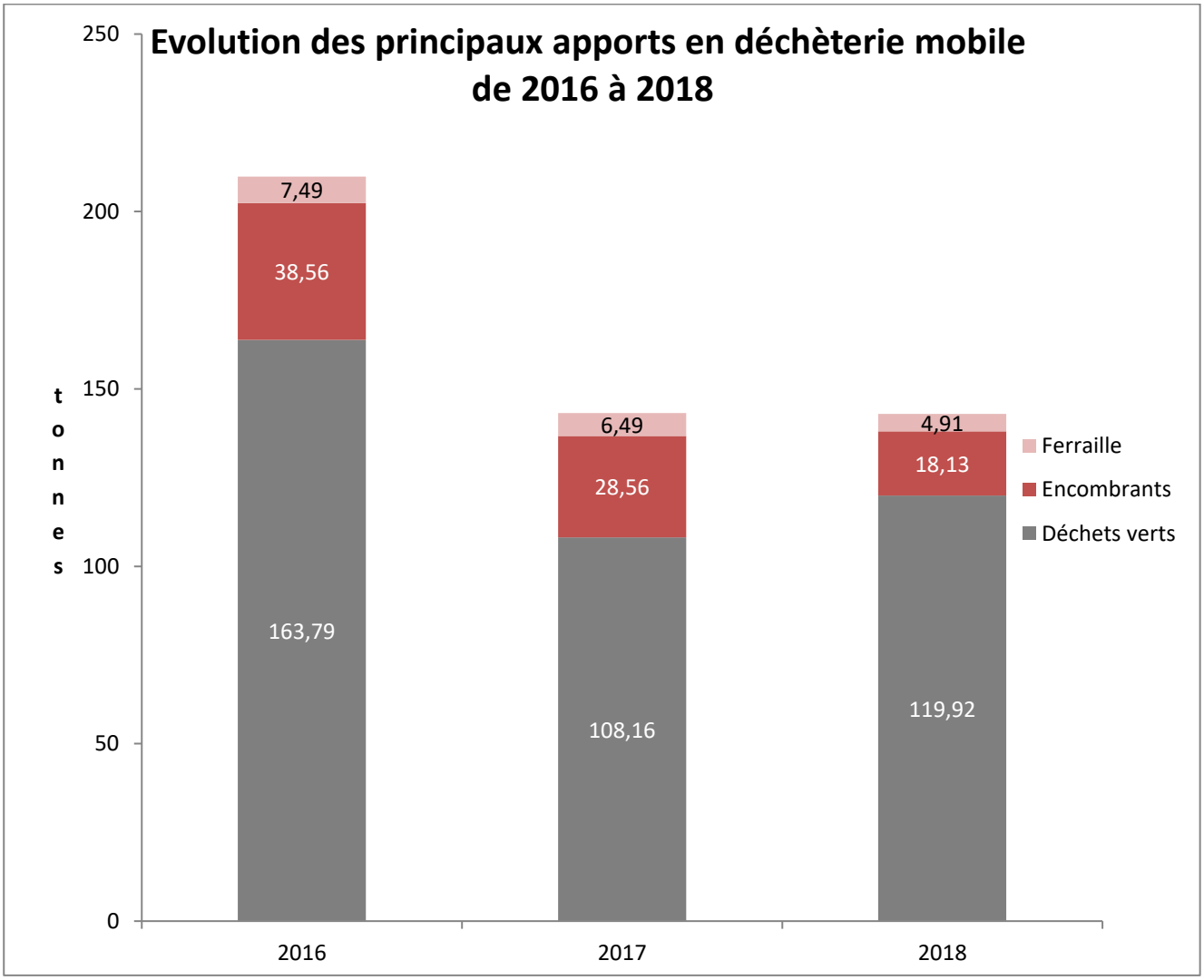

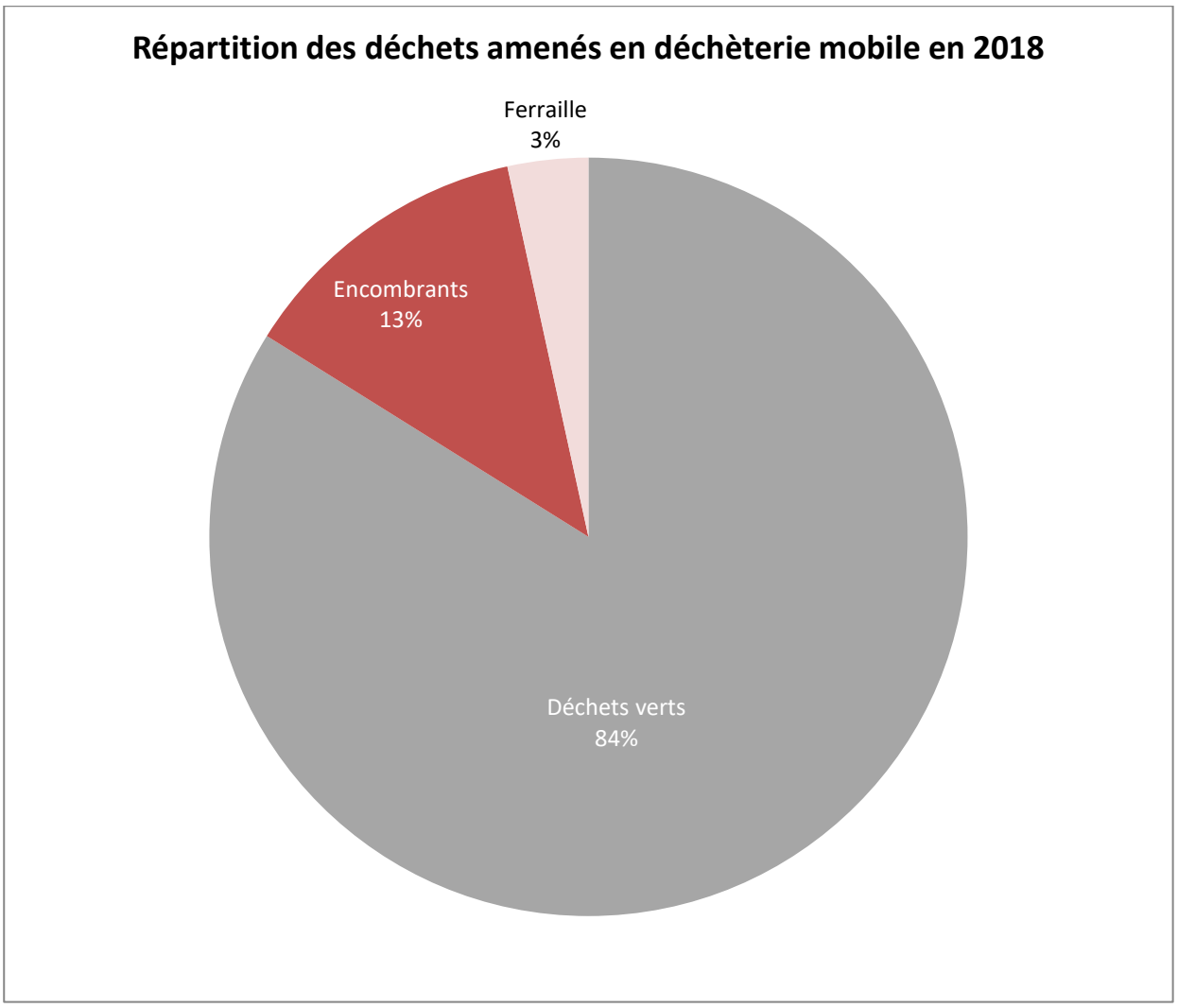
Répartition des déchets amenés en déchèterie mobile en 2018
Ferraille
3%
Encombrants
13%
Déchets verts
84%

Fréquence de passage de la déchèterie mobile par commune - Année 2018

76 permanences /an	18 permanences/an	12 permanences/an	6 permanences/an	4 permanences/an	0 permanence/an
1 commune	2 communes	4 communes	5 communes	2 communes	57 communes
Mathay	Bavans Dampierre les Bois	Badevel Bart Fesches le Châtel Hérimoncourt Mandeure	Bethoncourt Dasle Etupes Taillecourt Vandoncourt	Allenjoie Exincourt	Abbevillers Allondans Arbouans Audincourt Autechaux Roide Berche Beutal Blamont Bondeval Bourguignon Bretigney Brognard Colombier Fontaine Dambelin Dambenois Dampierre sur le Doubs Dannemarie les Glay Dung Echenans Ecot Ecurcey Etouvans Feule Glay Goux les Dambelin Grand Charmont Issans Longevelle sur le Doubs Lougres Meslières Montbéliard Montenois Neuchâtel Urtière Noirefontaine Nommay Pierrefontaine les Blamon Pont de Roide/Vermondans Présentevillers Raynans Roche les Blamont Sainte Marie Sainte Suzanne Saint Julien les Montbéliard Saint Maurice Colombier Seloncourt Semondans Sochaux Solemont Thulay Vaivre Remondans Valentigney Vieux Charmont Villars les Blamont Villars sous Dampjoux Villars sous Ecot Voujeaucourt

3 – Traitement – Unités existantes

Les unités existantes sont au nombre de cinq :

1. L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
2. Le site de la Charmotte : Quai de transfert et fosse à verre
3. Le centre de tri Emmaüs (papiers, cartons, ferraille, électroménager, pneus)
4. La plate - forme de tri-broyage-transfert des encombrants de Montévillars
5. La compostière de Vieux-Charmont

Localisation des Unités de traitement

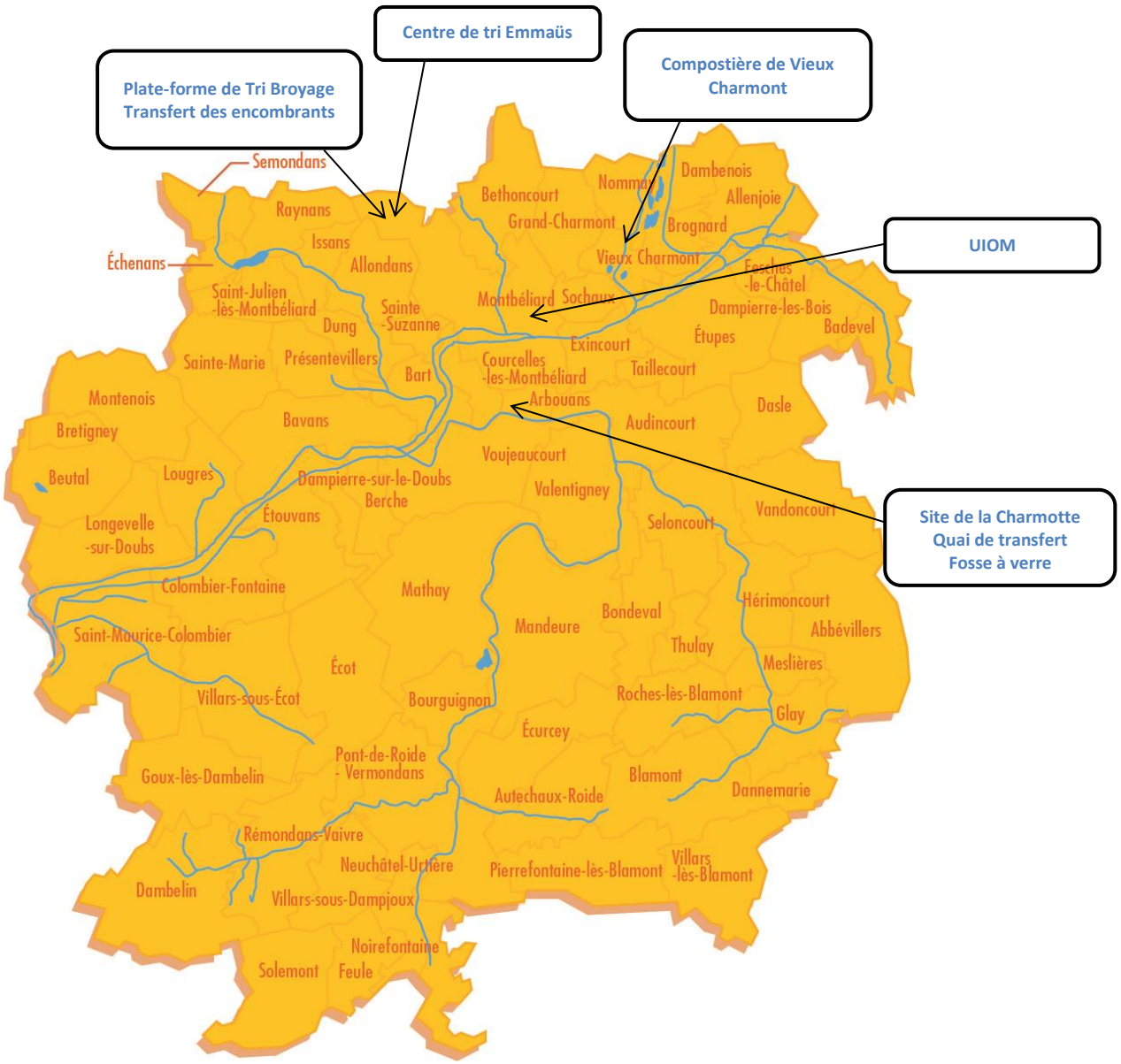

3.1 - Usine d'Incinération des Ordures Ménagères du Pays de Montbéliard

Localisation : Rue du Champ du Cerf – 25200 MONTBELIARD

Date d'ouverture : Octobre 1988

Descriptif : Deux fours semi-oscillants de 4 tonnes par heure, type Laurent Bouillet.
Capacité annuelle : 56 000 tonnes d'ordures ménagères.
Exploitation déléguée à VEOLIA Propreté (Valinéa) jusqu'en 2024.
La chaleur produite est orientée vers le réseau collectif de chaleur du quartier de la Petite Hollande à Montbéliard. Elle représente 60 à 65 % de la chaleur nécessaire au chauffage et à la production de l'eau chaude sanitaire du quartier (équivalent 6 000 logements).

Tonnages traités durant l'année 2018 :

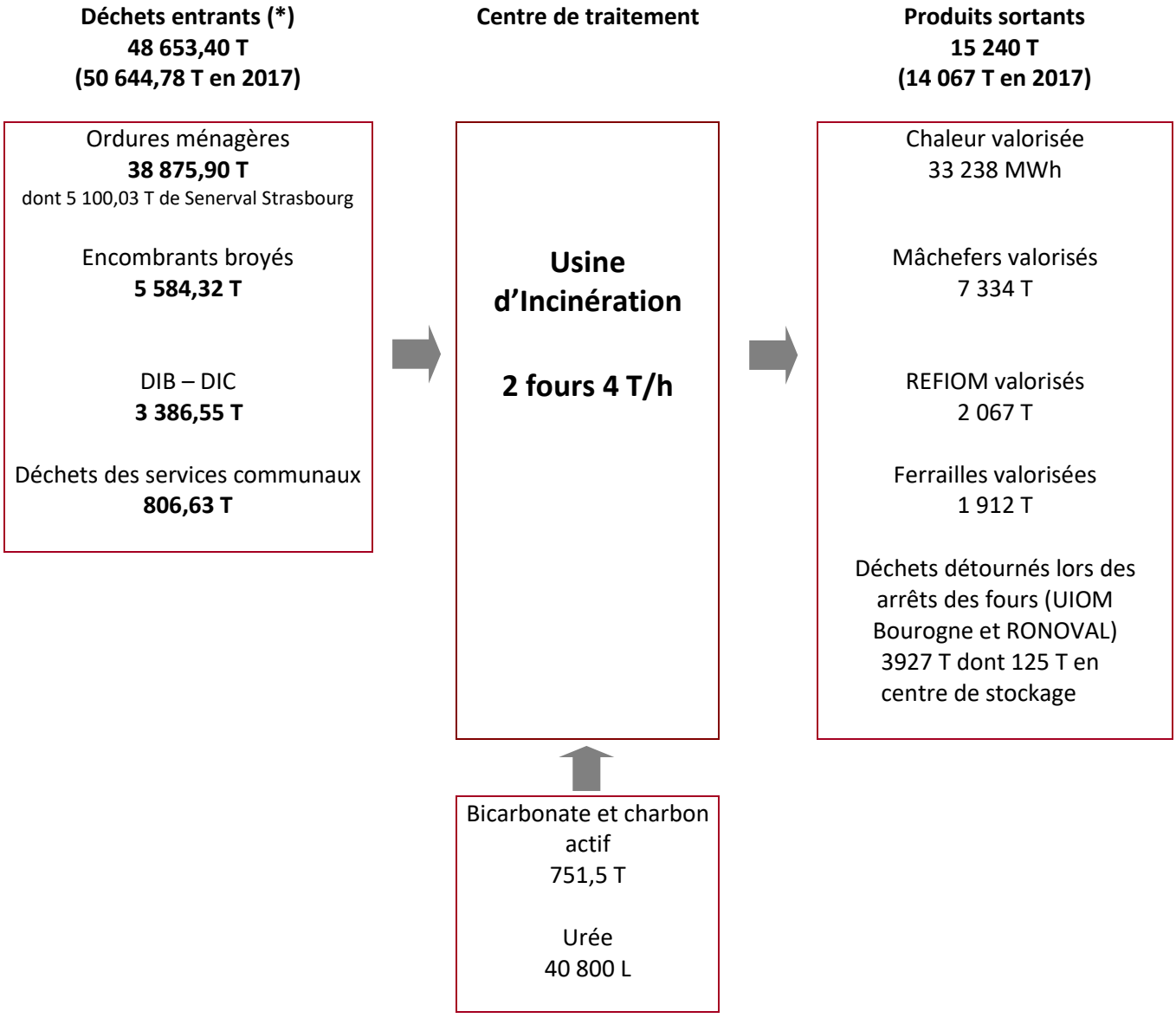

.

Les mâchefers sont valorisés en technique routière et les REFIOM en mine de sel.

Usine d'incinération de Montbéliard

Une étude d'opportunité relative à l'avenir de l'UIOM au-delà de 2023 est actuellement en cours par un cabinet externe.

3.2 - Quai de transfert

Quai de transfert

Localisation : Rue de la Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT

Date d'ouverture : Mai 2016

Descriptif :

Afin d'optimiser les transports vers le centre de tri du Sytevom (70), un quai de transfert a été construit. Il se compose d'une aire de déchargement, d'une trémie de dépôt des déchets d'une capacité de 60 m^3, d'un compacteur fixe et de six caissons. Les déchets sont ensuite transportés à l'aide d'un poids lourd et d'une remorque.

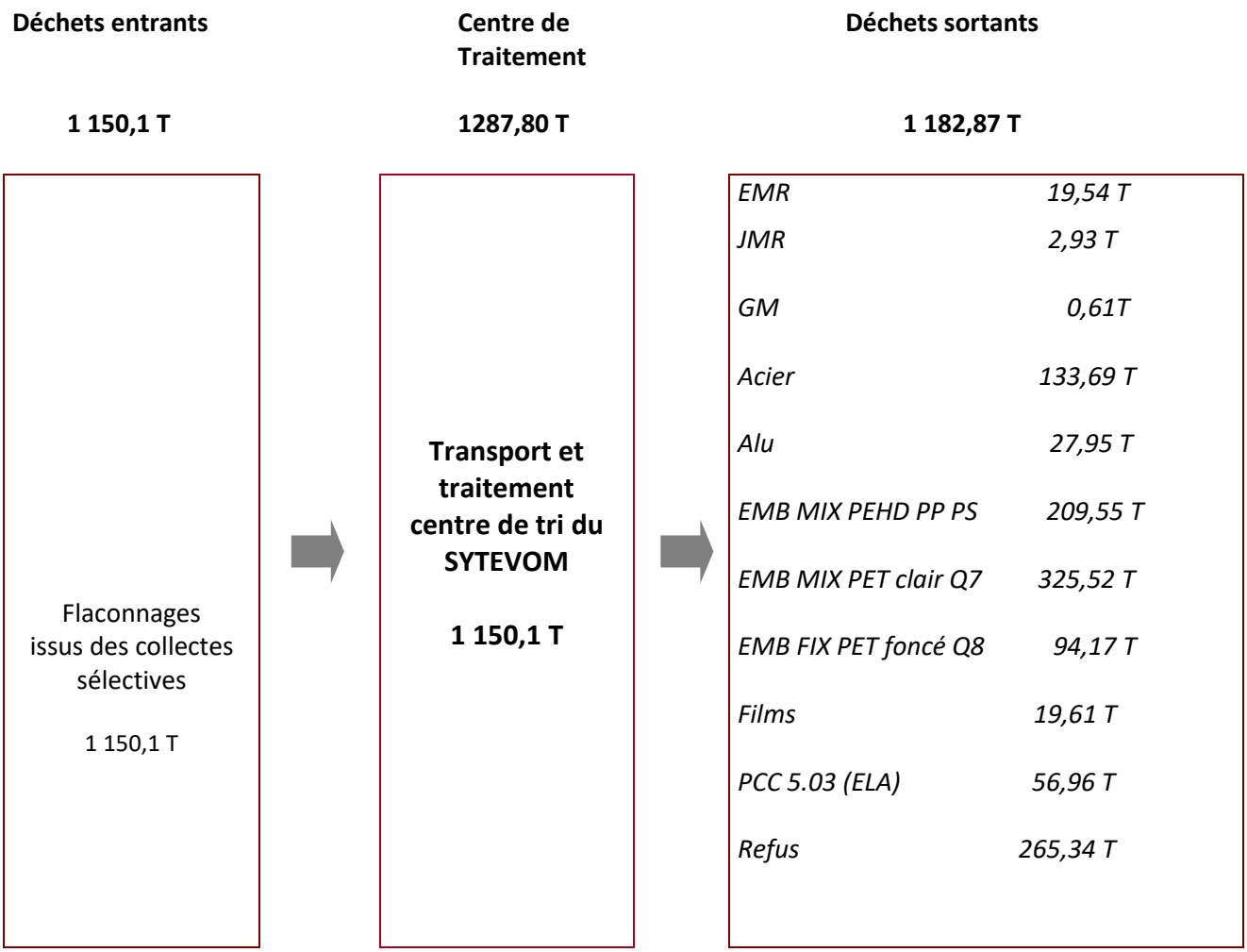

PP :polypropylène/PS :polystyrène

Le taux de refus est de 23,07 % (17,75 % en 2017).

La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due au stock.

3.3 - Plate-forme de Tri-Broyage-Transfert des encombrants de Montévillars

Localisation : Montévillars - route d'Allondans – 25200 Montbéliard
Date d'ouverture : 2003
Descriptif :

Cette plate-forme reçoit les encombrants non triés et le bois en provenance :

- des déchèteries,
- des communes,
- des entreprises,
- des collectes d'encombrants réalisées par PMA en porte à porte,
- exceptionnellement des particuliers.

Les déchets non recyclables (hors bois) sont broyés afin de pouvoir soit être incinérés à l'UIOM soit évacués vers le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 de Fontaine les Clerval.

Déchets entrants **9 913,75 T** **(9 535,98 T en 2017)**	**Centre de traitement et transfert**	**Produits sortants** **12 632,16 T** **(8 242,47 T en 2017)**
Encombrants des déchèteries* 4 055,28T Encombrants des communes 296,61 T Encombrants collectés en pap 1 032,55 T Encombrants des particuliers 15,4 T Encombrants des entreprises 229,08 T Bois des déchèteries 4 278,52 T DEEE 6,31 T	**Plate - forme de broyage**	Bois valorisé essentiellement en panneaux de particule 2 004 T Encombrants mis en décharge 4 811 T Encombrants incinérés 5 584 T Pneus 189,82 T DEEE 5,22 T Produits triés réorientés vers EMMAUS 25,22T Plâtre 12,9 T

*déchèteries fixes + déchèterie mobile

ref : MM_921643

La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due au stock.

Les apports sont en hausse de 3,96 % par rapport à 2017.
Les tarifs pratiqués au centre de transfert des encombrants de Montévillars variaient, en 2018, entre 156 € /tonne pour les communes à 250 €/tonne pour les entreprises hors PMA mais ayant un chantier situé sur le territoire de PMA.

Années	Tonnages mis en décharge	Evolution des tonnages / n-1	Tonnages incinérés	Evolution des tonnages / n-1
2011	2 104,00	-2,00 %	4 471,00	-0,73 %
2012	1 977,58	-6,01 %	4 795,01	+7,25 %
2013	2 064,10	+ 4,38 %	4 713,24	-1,71 %
2014	2 111,36	+ 2,29 %	4 985,86	+5,78 %
2015	1 695,08	-19,72 %	4 768,98	-4,35 %
2016	2 966,60 *	+75,01 %	3 520,36 *	-4,35 %
2017	2 243,05	-24,39 %	3 677,44	+4,46%
2018	4 811,00	+114,48 %	5 584,00	+51,84 %
2011/2018		**+128,65 %**		**+24,89 %**

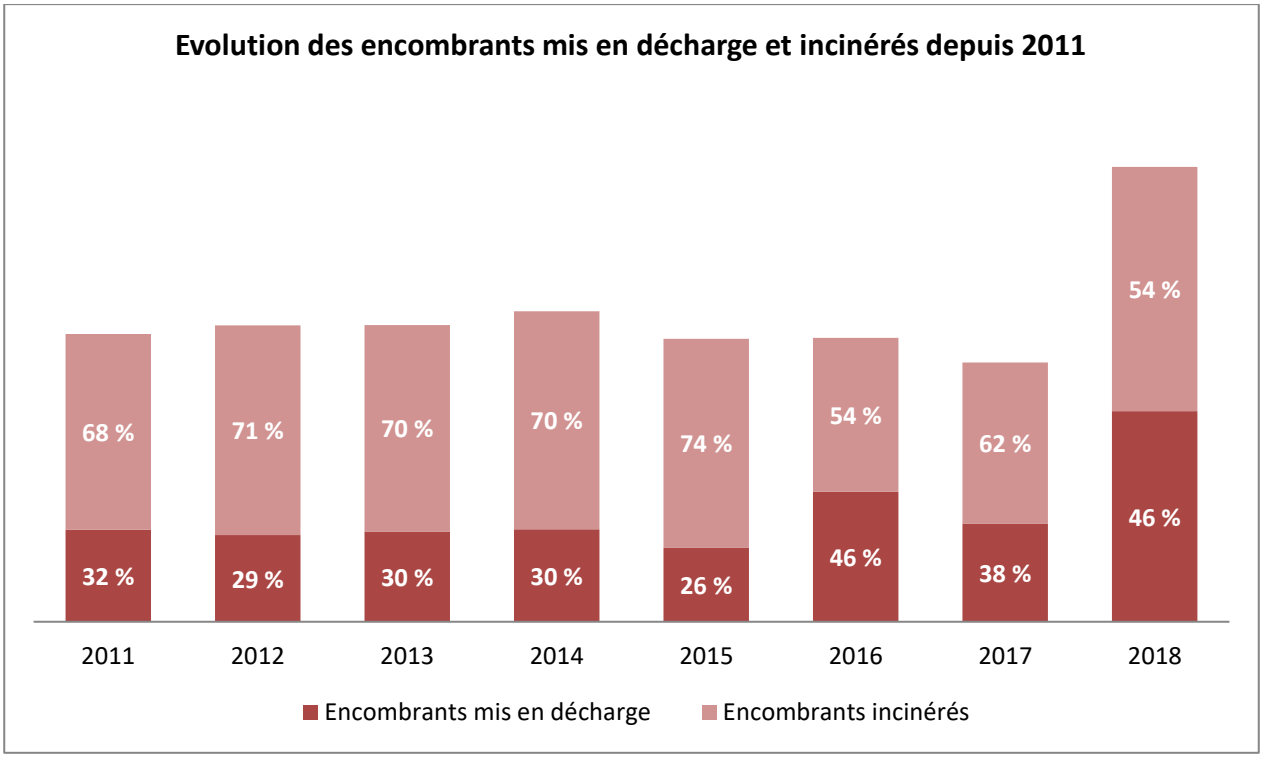
Evolution des encombrants mis en décharge et incinérés depuis 2011
68 %
71 %
70 %
70 %
74 %
54 %
62 %
54 %
32 %
29 %
30 %
30 %
26 %
46 %
38 %
46 %
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Encombrants mis en décharge
Encombrants incinérés

3.4 - Compostière

Localisation : Route de Brognard – 25600 Vieux Charmont

Date d'ouverture : 1994

Descriptif : La compostière traite les déchets verts en provenance des déchèteries, des communes, des entreprises et des collectes en porte à porte. Elle transforme les déchets verts en compost destiné à la vente. Ce compost a obtenu la certification ECOFERT en 2003 qui devient en 2011 Attestation Intrants. Les analyses effectuées en 2016 montrent que le compost est toujours de bonne qualité et conforme aux normes de certification. Il est de ce fait utilisable en agriculture biologique.

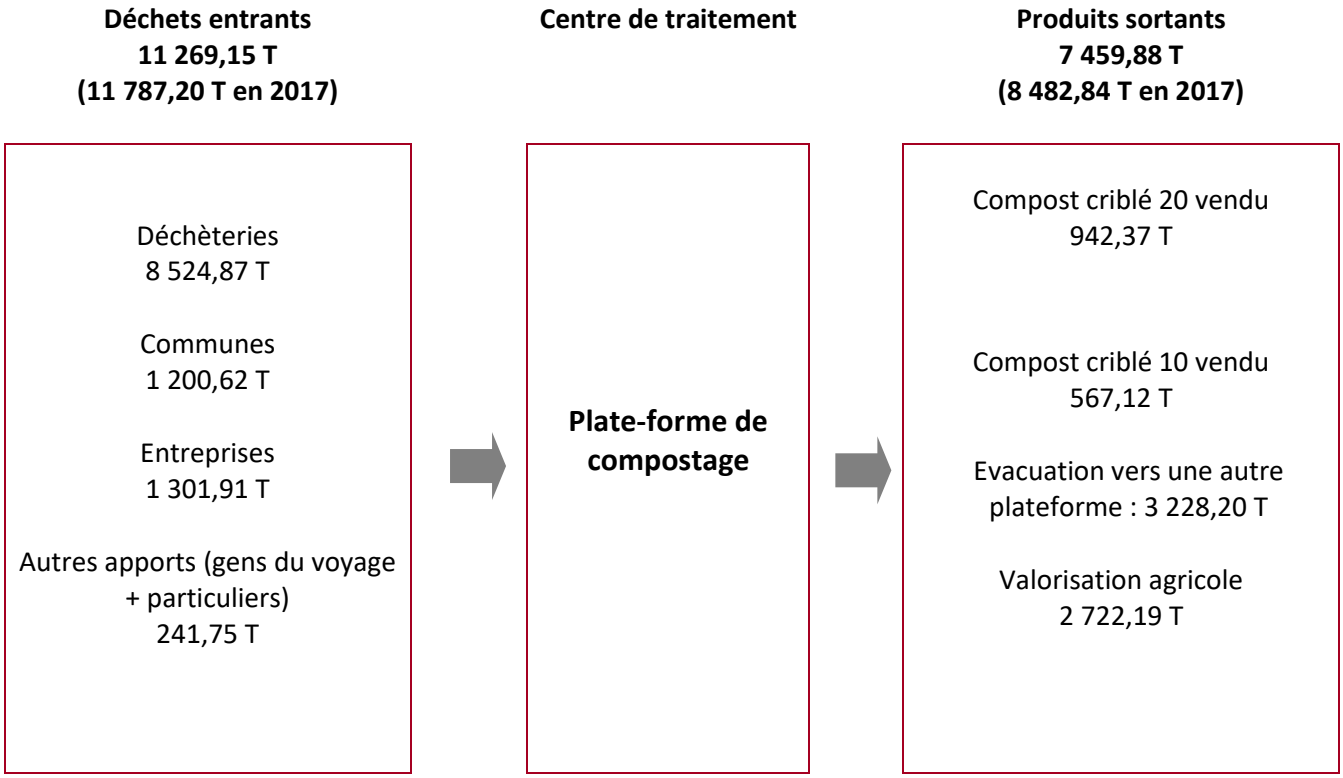

La différence entre les déchets entrants et sortants est due au stock

En 2018, le tonnage de déchets verts traités à la compostière a diminué de 4,40 % par rapport à 2017. En effet, depuis le 1er janvier 2018, les apports de déchets verts provenant de la déchèterie de Colombier Fontaine sont traités à la compostière de Vieux Charmont.

Par ailleurs, la vente de compost est stable (+ 0,81 %) par rapport à 2017.

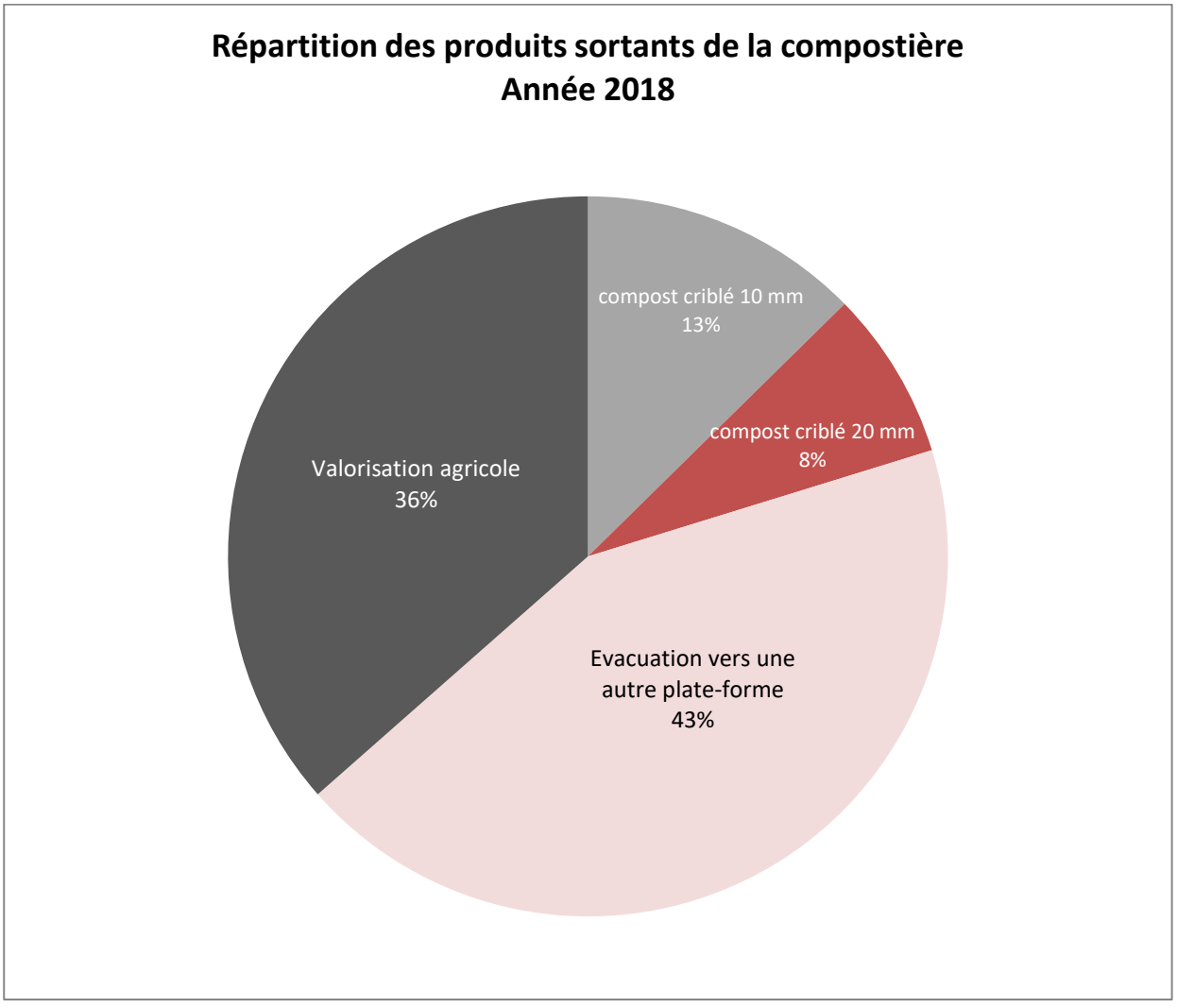
Répartition des produits sortants de la compostière
Année 2018
compost criblé 10 mm
13%
compost criblé 20 mm
8%
Evacuation vers une
autre plate-forme
43%
Valorisation agricole
36%

4 – Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

4.1 - Actions de sensibilisation

4.1.1 - Communication en direction des scolaires

Le jeune public (scolaire et périscolaire) est une cible privilégiée dans le cadre de l'EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable). Pour la sensibilisation au tri/compostage, PMA et son service de sensibilisation à l'environnement travaillent essentiellement via trois types d'actions :

1) Un **cycle pédagogique** avec des interventions en milieu scolaire et le recours à un prestataire pour la mise en œuvre (action conduite depuis 2003 par PMA) **1002 élèves** (46 classes sensibilisées pour l'année 2017/2018, du CP à la 6ème ;

   Objectifs de ces animations pédagogiques :
   - appréhender la notion de déchets,
   - réfléchir aux principaux problèmes posés par les déchets ménagers : quantité et nature des déchets,
   - pollutions et nuisances engendrées,
   - comprendre la notion de prévention des déchets : pourquoi et comment réduire la quantité de déchets à la source dans nos actions de tous les jours ?
   - connaître la notion de tri des déchets : pourquoi et comment trier ?
   - prendre conscience de la préservation des ressources grâce au tri et au recyclage,
   - connaître le devenir des déchets, les différents moyens d'élimination, le recyclage et le cycle des matériaux, ainsi que la valeur des déchets liée à leur recyclage,
   - identifier les points recyclage, les déchèteries et les modalités concrètes de tri pour les habitants du Pays de Montbéliard,
   - impliquer les élèves dans des actions de prévention et de tri effectuées à l'école et dans l'environnement familial.

2) **l'accueil de groupes à la Damassine,** Maison des vergers, du paysage et de l'énergie à Vandoncourt avec la réalisation d'animations en régie : **267 enfants** (13 classes) sensibilisés en 2018 sur le tri/compostage ;

3) des animations sur le tri des déchets réalisées en régie **en milieu scolaire ou périscolaire** et l'accueil de groupes pour des visites de déchèterie : **1103 personnes** (46 interventions) sensibilisées.

Cycle pédagogique « déchets » - Animation en classe menée par un éducateur en environnement du CPIE de Brussey

4.1.2 - Sensibilisation du grand public au tri des déchets

En 2018, de nombreuses actions de communication ont été développées pour promouvoir la pratique du tri, en tenant compte des nouveaux besoins de communication suite à la création de la nouvelle agglomération à 72 communes (application de la loi Notre).

Divers supports ou outils de communication ont été créés ou remaniés :

- mise à jour des Mémo Tri et Mémo Compostage et flyer Compostage partagé,
- réalisation des calendriers de collectes,
- propositions d'articles et de « news » pour les bulletins communaux et les réseaux sociaux.

Sensibilisation tout public dans le cadre de l'agenda de sorties « 1, 2,3…nature ! » *et à la Damassine, Maison des vergers, du paysage et de l'énergie à Vandoncourt :*

13 animations spécifiques « déchets » organisées en 2018, avec :

- des ateliers : fabrication de cosmétiques naturels, de produits ménagers écologiques, meubles en palette, créations en carton, atelier compostage, atelier « j'élève des poules », « art-récup' », recettes anti-gaspillage, etc. ;
- des visites : compostière de Vieux-Charmont, Centre de transfert des encombrants de Montévillars, Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Montbéliard.

Avec en outre une manifestation, **le rallye éco citoyen de la Damassine**, qui a attiré **900 visiteurs** le dimanche 21/10/2018 après-midi, avec des stands sur diverses thématiques environnementales, notamment sur les déchets *(cf photo ci-dessous)* :

Atelier Tri des déchets lors du rallye éco citoyen de la Damassine, avec un ambassadeur du tri de PMA

A la Damassine fut également accueillie **l'exposition itinérante de l'association REVIS**, intitulée « REVIS ou la vie sauvage des décharges » *(cf photos ci-dessous).* PMA a complété cette exposition avec un stand animé « Pourquoi et comment trier ses déchets ».

Exposition itinérante « REVIS ou la vie sauvage des décharges », à la Damassine fin 2017 et début 2018

Eco-exemplarité / communication interne :

Lombricompostage des déchets de bureaux : poursuite du projet interne à PMA (lancé en 2014) « foyers témoins » (9 adhérents) et « bureaux témoins » (13 référents).

Poursuite également de l'équipement de bâtiments de PMA avec des composteurs : au19/03/2019, quatre sites étaient équipés (la Damassine, le siège, la crèche de Colombier-Fontaine et le Théâtre de Mandeure).

4.1.3 - Actions des ambassadeurs

Les deux ambassadeurs du tri et la chargée de mission compostage poursuivent des actions de sensibilisation récurrentes d'une année sur l'autre et ont réalisé pour exemples :

- **Campagnes de sensibilisation en porte-à-porte :** *cf tableau ci-dessous*

1. Campagnes de sensibilisation en porte-à-porte		
Spécifiques « tri »	**11 opérations**, 4 communes concernées : Montbéliard, Sochaux, Valentigney, Colombier-Fontaine (**235 foyers** sensibilisés « de visu »). *Motifs principaux de ces campagnes : création de points recyclage, mauvaise utilisation des bacs d'ordures ménagères (OM), complément sensibilisation des scolaires, sensibilisation en grandes surfaces.* - Egalement, en 2018, un partenariat avec NEOLIA dans le cadre de l'animation de leur NEOBOX pour la sensibilisation des riverains.	En régie
Tri/compostage	5 opérations, 5 communes concernées : Bourguignon, Voujeaucourt, Exincourt, Glay et Mandeure (**345 foyers touchés**)	En régie
Spécifiques « compostage »	4 opérations liées à du compostage partagé - 3 communes concernées : Valentigney (Blum), Audincourt (Steib et Bainier), Montbéliard (Etang) (**107 foyers touchés**).	En régie
	4 opérations, 4 structures concernées : social Escapade (Audincourt), étudiants (Mandeure), apprentis (Bethoncourt), service jeunesse (Seloncourt) - **(363 personnes touchées)**	En régie
	2 opérations : - Accueil mairie Danjoutin pour compostage partagé **(5 personnes) ;** - Formation référents sites compostage partagé **(12 personnes).**	En régie Trivial Compost

- **Tenue de permanences :** *cf tableau ci-dessous*

2. Permanences		
En grandes surfaces	Leclerc : **195 personnes** sensibilisées dans le hall.	En régie
Points recyclage	Permanences tenues au niveau de points recyclage sur **5 sites** distincts sur quatre communes : Montbéliard, Sainte-Suzanne, Seloncourt, Bavans (47 personnes touchées au total). *Motif : dépôts sauvages au niveau des points recyclage.*	En régie

- **Tenue de stands Tri/compostage :** *cf tableau ci-dessous*

3. Tenue de stands Tri/compostage		
Manifestations diverses	**Six manifestations** : - Marché du développement durable d'Audincourt, le 18/05/2018 (63 personnes vues et 70 scolaires) ; - Salon Jardin en fête à Valentigney le 20/05/2018 (52 personnes vues) - Comice Agricole et Foire Paysanne à Valentigney le, 01/09/2018 (137 personnes vues); - La Fête de la Nature à Seloncourt, les 29 et 30/09 et 01/10/2018, 64 personnes vues + 408 scolaires, soit au total **472 personnes** sensibilisées ; - Rallye éco citoyen de la Damassine le 21/10/2018 (900 visiteurs). - Fête de la paysannerie et des Vieux Métiers le 07/10/2018 (90 personnes vues)	En régie
Marchés du soir (avec vente de composteurs)	Stand sur **5 marchés** du soir à Solemont, Roches-Les-Blamont, Longevelle-sur-le-Doubs, Pont de Roide-Vermondans, Villars-sous-Dampjoux **111 personnes sensibilisées au total**.	En régie
Tri lors de manifestations	Village d'Asie à Audincourt, les 29 et 30/09/2018.	

4.2 - Réduction à la source

4.2.1 - Compostage individuel

Afin de favoriser le compostage des déchets organiques et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer, Pays de Montbéliard Agglomération a choisi d'inciter les usagers au compostage domestique.

Pour cela, sont proposés aux habitants du Pays de Montbéliard, deux modèles de composteurs individuels (un modèle bois ou un modèle plastique).

L'agglomération vend des composteurs aux habitants depuis 1996. Cette mesure a été renforcée suite à la phase de concertation de 2005 et reprise dans le plan de prévention des déchets de l'agglomération adopté en 2012.

En 2018, **184 composteurs** individuels ont été distribués ou vendus sur le territoire de PMA.

Ci-aprés le bilan de vente de composteurs pour 2018 :

- **184** (187 en 2017 et 2016, 202 en 2015, 201 en 2014, 133 en 2013), dont 113 composteurs en plastique et 71 composteurs en bois ;
- **4 lombricomposteurs** ont en outre été vendus en 2018 ;
- ainsi que **7 composteurs de grande capacité** (600L).

L'annexe 3 présente le nombre de composteurs vendus depuis 1998.

4.2.2 - Vente de composteurs

Afin de favoriser le compostage des déchets organiques et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer, Pays de Montbéliard Agglomération a choisi d'inciter les usagers au compostage domestique.

Pour cela, sont proposés aux habitants du Pays de Montbéliard, deux modèles de composteurs individuels (un modèle bois ou un modèle plastique).

Pour acquérir un composteur, deux possibilités s'offrent aux particuliers :

1) soit en se rendant à la compostière de Vieux Charmont ou à la Direction collecte et traitement des déchets à Voujeaucourt. Le paiement se fait sur place par carte bancaire ou chèque,

2) soit en s'adressant à sa commune, qui se charge alors de passer commande auprès de PMA. Le paiement se fait auprès de la commune. PMA refacturera à cette dernière les composteurs qu'elle a commandés.

Pour toute acquisition de composteurs, PMA offre un sac de compost criblé 10 mm.

En 2018, les tarifs de vente des composteurs étaient :

- 31 € le composteur bois 400 L,
- 36 € le composteur bois 400 L et le bioseau,
- 18 € le composteur plastique 400 L,
- 23 € le composteur plastique 400 L et le bioseau,
- 58 € le lombricomposteur,
- 15 € les 3 bioseaux (à partir de 3 unités)

En ce qui concerne la vente des composteurs de proximité, 10 composteurs de 600 L ont été vendus.

4.2.3 - Vente de compost

La compostière de Vieux-Charmont produit chaque année environ de 2 à 3 000 tonnes de compost issu de la décomposition des déchets verts. Ce produit présentant des qualités agronomiques reconnues est

commercialisé auprès des communes, entreprises et particuliers qui l'utilisent comme amendement organique.

En 2018, 1 040,56 T de compost criblé 20 mm et 456,84 T de compost criblé 10 mm soit un total de 1 497,40 tonnes ont été vendues. Les tonnages sont en baisse de 15,21 %.
Le label Attestation Intrants, (anciennement Ecofert) obtenu en mars 2003, garantit la conformité du produit à la réglementation en vigueur ainsi que le respect de règles strictes tout au long du processus de fabrication. Il permet également une utilisation en agriculture biologique ou raisonnée.

Depuis 2006, les tarifs de vente du compost sont inchangés, un seuil de dégressivité est proposé en fonction des quantités achetées.

La grille tarifaire 2018 est la suivante :

- refus de criblage = gratuité

- broyat frais (moins de 3 mois) : acquisition minimale de 9 tonnes

  = 1,70 € la tonne
  = gratuité à partir de la 100ème tonne

- compost brut (plus de 3 mois) : acquisition minimale de 3 tonnes

  = 5,00 € la tonne et jusqu'à 10 tonnes
  = 4,50 € la tonne à partir de la 10ème tonne
  = 3,50 € la tonne à partir de la 30ème tonne

- compost criblé 20 mm

  = 8,50 € la ½ tonne (acquisition minimale de 2 tonnes ou alors 15 € la ½ tonne)
  = 17,00 € la tonne et jusqu'à 10 tonnes
  = 15,00 € la tonne à partir de la 10ème tonne
  = 13,50 € la tonne à partir de la 30ème tonne

- compost criblé 10 mm

  = 17,00 € la ½ tonne
  = 34,00 € la tonne et jusqu'à 10 tonnes
  = 30,50 € la tonne à partir de la 10ème tonne
  = 27,00 € la tonne à partir de la 30ème tonne

- Dérogations et tarifs préférentiels :

  - réduction de 20 % des tarifs pour les services des communes membres de la Communauté d'Agglomération,
  - dotation d'un sac de 20 l de compost végétal criblé 10 mm :
    ⇛ à chaque personne faisant l'acquisition d'un composteur individuel proposé à la vente par la Communauté d'Agglomération,
    ⇛ assistant aux conférences/ateliers « compostage individuel ».

4.2.4 - Les recycleries/ressourceries

Depuis juillet 2007, trois déchèteries sont équipées d'une benne de récupération de vieux objets pouvant avoir une seconde vie.

Les objets récupérés dans la benne « recyclerie » sont mis à disposition de l'association EMMAÜS qui les revend dans le cadre de son bric à brac. Fin 2018 et l'arrivée d'un nouveau directeur chez Emmaüs amis fin au partenariat. Les bennes ont été ainsi retirées.
Une étude est actuellement menée par Franche-Comté Active et les divers partenaires locaux (Frip'Vie, Ensemblier et Emmaüs) afin de mettre en place un système de recycleries plus performant.

4.3 - L'action des associations d'insertion

Sur PMA, il existe six associations qui récupèrent les produits collectés dans les déchèteries afin de les recycler :

4.3.1 - L'association FRIP'VIE

C'est une association Loi 1901 fondée en avril 1997.
Par la remise au travail progressive de personnes en grande difficulté, cette association trie les vêtements récupérés et les revend à prix modiques dans quatre magasins situés dans le Pays de Montbéliard aux personnes ou familles en situation de précarité.
En 2018, 277 tonnes de vêtements ont été collectées

4.3.2 - Le Relais Est

Le Relais possède 31 containers sur l'agglomération. Le tonnage collecté en 2018 n'a pas été communiqué. Une partie des vêtements collectés sur le territoire de PMA est revendue au magasin Ding Fring à Audincourt.

4.3.3 - L'association AEAL (Association d'aide aux Enfants Atteints de Leucémie)

L'association possède 19 containers, le tonnage collecté n'a pas été communiqué.

4.3.4 - L'association ENVIE

C'est à travers la convention liant PMA à l'éco-organisme Eco-Systèmes, pour le traitement des DEEE, que le partenariat avec ENVIE existe.

Cette association effectue la collecte des DEEE des déchèteries vers les centres de traitement en partenariat avec l'association JURATRI qui réalise les premières opérations de démantèlement avant un traitement spécifique.

En 2018, ENVIE a collecté 851,61 tonnes de DEEE, sur les déchèteries de PMA ainsi qu'au centre de transfert des encombrants de Montévillars.

4.3.5 - L'association Emmaüs

Cette association est de longue date prestataire de PMA. Elle effectue notamment, par le biais d'un marché public, le tri des papiers/cartons (cf. § 3.4 du présent rapport) et valorise la ferraille.

4.3.6 - L'association IDé

PMA a un partenariat avec cette association depuis 2004.
Dans le cadre de ce partenariat, IDé conditionne en sacs de 20 litres le compost criblé 10 mm produit à la compostière de Vieux-Charmont.

Par ailleurs, IDé se charge de la vente de ces sacs et assure un service de livraison à domicile du compost.

A ce titre, IDé effectue des permanences sur 3 déchèteries les samedis matins de début avril à fin juin et de septembre à fin octobre.

Le bilan des ventes 2018 n'a pas été communiqué.

5 - Personnel mobilisé pour assurer la collecte et le traitement des déchets

Responsables déchèteries, compostière, CTM	4 agents
Déchèteries	21 agents
Chauffeurs de déchèteries	7 agents
Compostière	4 agents
Centre des encombrants de Montévillars	4 agents
Responsables collecte sélective et quai	1 agent
Quai de transfert	2 agents
Collecte des points recyclage	10 agents
Responsables Collecte OM	4 agents
Collecte OM	25 chauffeurs, 31 ripeurs, 2 agents d'entretien, 1 agent mis à disposition soit **59 agents**
Redevance spéciale	3,5 agents
Equipe polyvalente	4 agents
Chefs de service et personnel administratif	8 agents
Communication	3 agents
TOTAL	**134,5 agents**

6 - Les usagers et le service

6.1 - Les services spécifiques

6.1.1 - Centre d'appel

Les particuliers ont à leur disposition un numéro d'appels (03.81.31.84.99) qui, en fonction de leurs questions, les dirige vers le bon interlocuteur. Lorsqu'ils composent le numéro, il leur est proposé le choix suivant :

1) les horaires des déchèteries,

2) inscriptions pour la collecte des encombrants en porte à porte,

3) dotations, modifications ou retraits de bacs à ordures ménagères,

4) informations pour les professionnels concernant la collecte de leurs déchets ou la redevance spéciale.

Pour l'année 2018, le standard a traité **12 516 appels téléphoniques**, soit +97,38% par rapport à 2017 (6 341 en 2017).

6.1.2 - Réparations et livraisons des conteneurs à ordures ménagères

Les diverses demandes sont réceptionnées par le standard via le n° 03 81 31 84 99. Ce dernier émet, à destination du service logistique, un ordre de service et une fiche de livraison avec les coordonnées du demandeur. Toute intervention est effectuée dans un délai moyen de 6 jours. Les réparations les plus courantes concernent le couvercle ou les roues.

En 2017, 2 436 ordres de service ont été réalisés , uniquement sur le territoire de l'ex PMA 29, Pont de Roide-Vermondans et Dambelin) pour des réparations, des changements de bacs ou des nouvelles dotations. Les ordres de service sont en hausse de 10,72 % par rapport à 2018.

7 - Evolution des tonnages de PMA

		Flux de déchets						
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre		Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Encombrants
				Ventilation par flux de déchets				
				Non fibreux (=corps creux)	Fibreux (=corps plats)			
2017	Tonnage	33 654,63	4 092,00	1 115,00	3 478,00	21 883,63	4 360,00	1 132,77
2018	Tonnage	33 650,00	4 126,00	1 150,00	2 835,00	23 082,00	7 221,00	1 239,00
Evolution		-0,01 %	+ 0,82 %	+ 3,14 %	- 18,49 %	+ 5,48 %	+ 65,62 %	+ 9,37 %

8 - PMA et le programme local de prévention

8.1 - Les opérations menées par le service de sensibilisation à l'environnement

PMA a mis en place un programme de prévention qui vise à réduire les quantités de déchets et d'en diminuer leur nocivité. La prévention est complémentaire des actions de tri/recyclage des déchets.

Véritable enjeu de société, la prévention des déchets (en s'attaquant au gaspillage, en développant de nouvelles activités économiques, en optimisant la dépense publique et en responsabilisant les producteurs de déchets) constitue un axe essentiel du développement durable. Il faut en particulier souligner que la prévention des déchets fait partie des actions du **Plan Climat Air** de Pays de Montbéliard Agglomération dont le programme d'actions a été adopté lors du Conseil Communautaire de mai 2016. Le guide pratique du plan climat a été mis à jour et diffusé. Destiné au grand public, chacun peut y retrouver les projets en cours portés par l'Agglomération, les éco gestes et les contacts utiles pour chaque grand thème (rénovation de l'habitat, transport, gestion des déchets, circuits courts, aménagement, animations).

8.2 - Les opérations menées par le service prévention

- groupe de travail CHSCT (déchèteries et règlement des collectes),
- suivi des remarques faites lors des inspections par l'ACFI,
- suivi et mise à jour des grilles d'évaluation des risques,
- rédaction de « Flash Accident » pour informer les agents et rappeler les consignes de sécurité.

ANNEE 2018 - PRODUCTION TOTALE DE DECHETS EN TONNES : 85 440,10 T

COLLECTE

Collectes en porte à porte: 35 071, T

OM, encombrants,DEEE,Ferraille,Cartons,Déchets assimilés : 35 070,16T

Apport volontaire : 38 957,93 T

- Déchèteries : 30 193,06T
- Déchèterie mobile : 142,96T
- Points recyclage : 8111,36T
- Conteneurs à vêtements : 277,63T
- Conteneurs à huile : non évalué
- Déchets verts (Exincourt et Vandoncourt) = 232,92T

Autres collectes : 9 588,02 T

- Apports directs à l'UIOM : 4 193,18T (refus dde tri, DIB/DIC, déchets des services communaux)

- Apports directs CTM : 1 579,95T (encombrants et bois commune et professionnels, encombrants et bois de particuliers,DEEE,refus benne ferraille)

- Apports directs à la compostière : 2 744,28T (commune et professionnels, chantiers PMA, apports directs des particuleirs et gens du voyage)

-Papiers et cartosn collectés par Emmaüs : 1070,61T

Prévention : 1 823 T

- Compostage individuel
- Lombricompostage

TRAITEMENT

PREVENTION / REEMPLOI : 1,90 %

1 823T

Compostage individuel et lombricompage

85,70 % Valorisation 83 229,10 T

Valorisation énergétique :

52,30 %

43 553,37 T

Incinération avec production de chaleur (équivalent de 6 000 logements)

- OM (PMA et hors PMA) dont déchets assimilés, fêtes et manifesttions, marchés, refus Quai de transfert et Emmaüs

- Encombrants broyés

- DIB/DIC

- Déchets communaux

- Déchets détournés

47,70 % Valorisation matière 39 675,73 T

Remblaiement :

11,30 %

9 401 T

Mâchefers valorisés en TP et résidus de fumées de l'UIOM

36,40 % Recyclage : 30 274,73 T

Réutilisation :

20,90 %

17 363,90 T

Ferraille revendue et incinérée,
Cartons, papiers, verre, flaconnages repris
Bois
Huiles végétales
Ressourcerie/recyclerie
Pneus repris
Cartouches d'encre
DEA

Regénération :

1,97 %

1 641,68 T

DEEE, huiles AV, Batteries, Piles, Produits toxiques, Néons, Plâtres

Compostage :

13,53 %

11 269,15 T

Apports déchets verts compostière

ELIMINATION : 12,40 %

12 065 T

Encombrants broyés (classe 2) :3 695 T
Déchets inertes (classe 3) : 7 253,96 T

ref : MM_921643

INDICATEURS

FINANCIERS

1 - Montant annuel global des dépenses et recettes du service – Modalités de financement

1.1 – Coût du service public et niveau de financement

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT - ANNEE 2018		
	€	€/hab
coût du service public *	12 689 122,00 €	91,62
niveau de financement	10 030 496,00 €	72,42
écart entre coût et financement en €	-2 658 626,00 €	-19,2
écart entre coût et financement en %	20,95%	

* Coût aidé en TTC correspond au coût restant à la charge de la collectivité

1.2- Détail par flux de déchets

Année 2018 Montants en euro HT	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Encombrants	
Coût complet	7 318 787,00 €	367 900,00 €	1 486 767,00 €	3 770 069,00 €	833 988,00 €	418 716,00 €	**14 196 227,00 €**
Coût aidé HT	7 240 415,00 €	241 588,00 €	-112 240,00 €	3 464 884,00 €	701 286,00 €	418 045,00 €	**11 953 978,00 €**
Coût aidé TTC	**7 643 662,00 €**	**250 821,00 €**	**-39 809,00 €**	**3 654 190,00 €**	**744 267,00 €**	**435 991,00 €**	**12 689 122,00 €**
Montant des contributions	5 424 109,00 €	246 417,00 €	995 824,00 €	2 525 094,00 €	558 599,00 €	280 453,00 €	**10 030 496,00 €**
Coût aidé TTC en %	60,24 %	1,98%	-0.31 %	28,80 %	5,87%	3,44%	**100,00 %**

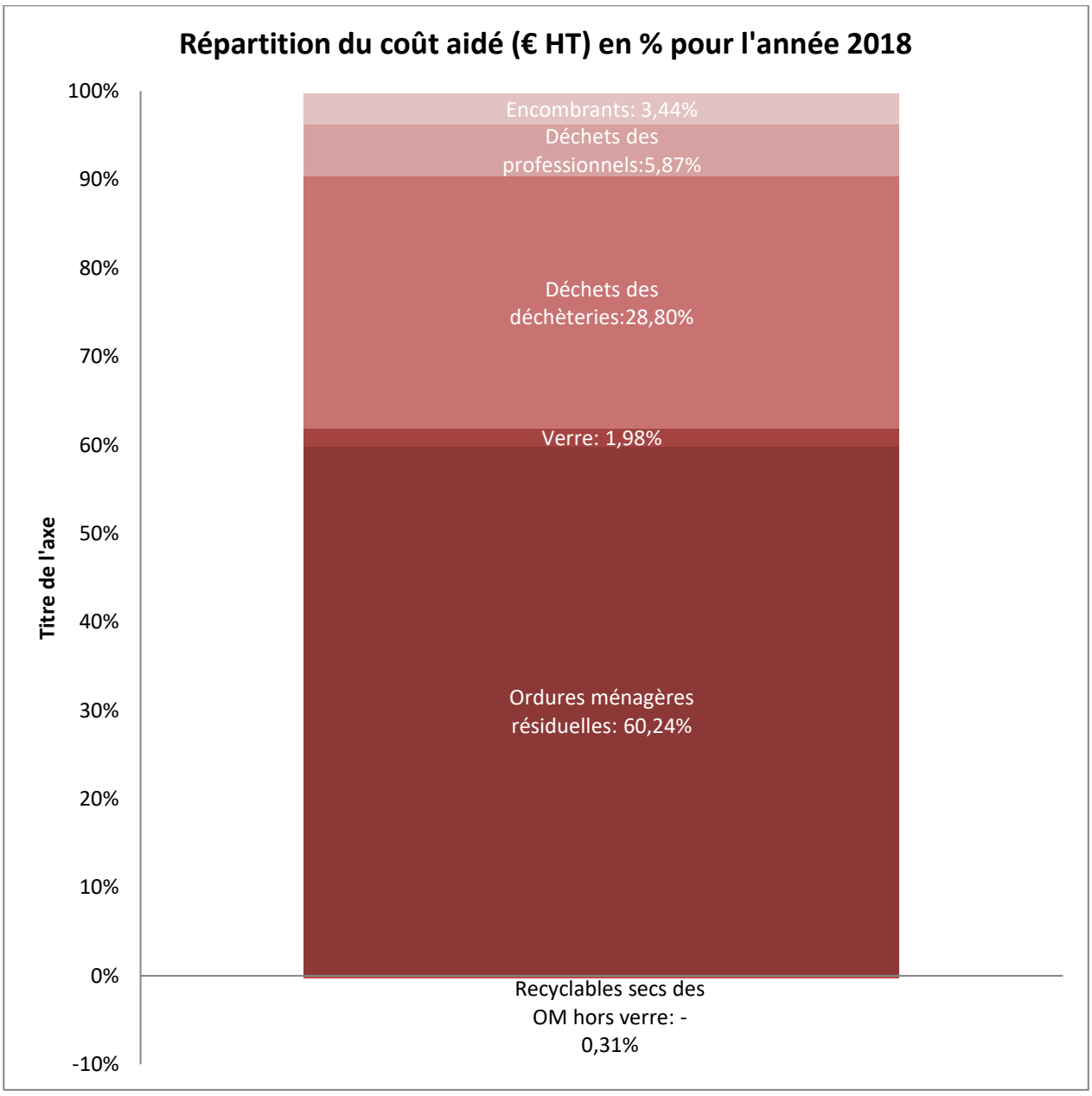
Répartition du coût aidé (€ HT) en % pour l'année 2018
Titre de l'axe
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
-10%
Encombrants: 3,44%
Déchets des professionnels:5,87%
Déchets des déchèteries:28,80%
Verre: 1,98%
Ordures ménagères résiduelles: 60,24%
Recyclables secs des OM hors verre: -0,31%

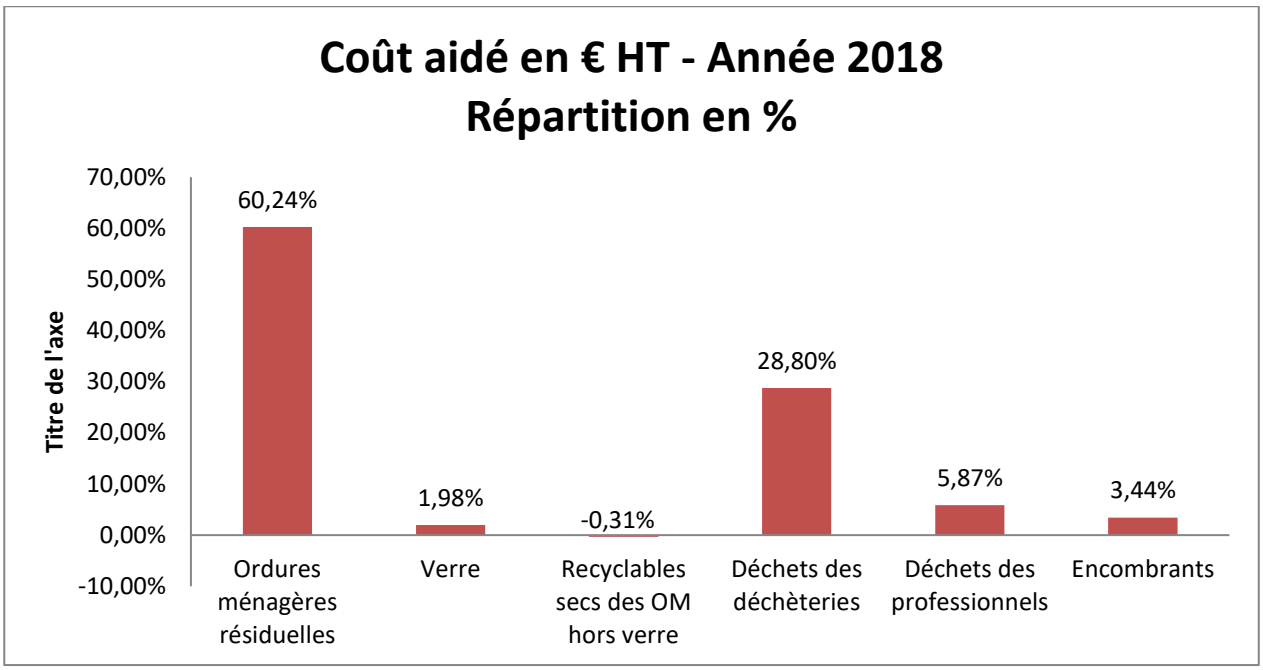

1-3 Détail du montant des contributions

Année 2018		Flux des déchets						Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Encombrants		
Montant de la TVA acquittée		403 247,00 €	9 233,00 €	72 431,00 €	189 306,00 €	42 981,00 €	17 946,00 €	735 144,00 €	**7,33%**
Contribution des usagers	TEOM	4 263 405,00 €	214 313,00 €	866 085,00 €	2 196 117,00 €	485 823,00 €	243 915,00 €	8 269 658,00 €	**82,45%**
	REOM	638 656,00 €	32 104,00 €	129 739,00 €	328 977,00 €	72 776,00 €	36 538,00 €	1 238 790,00 €	**12,35%**
	Redevance spéciale	522 048,00 €	---	---	---	---	---	522 048,00 €	**5,20%**
TOTAL Contributions		**5 424 109,00 €**	**246 417,00 €**	**995 824,00 €**	**2 525 094,00 €**	**558 599,00 €**	**280 453,00 €**	**10 030 496,00 €**	**100,00%**

2 - Approche analytique des coûts de collecte et de traitement

Un programme de travail sur les coûts a été engagé dès 2001 par l'ADEME. Et, depuis 2005, l'ADEME conduit au niveau national une démarche qui vise à doter les collectivités locales d'une réelle capacité à concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance et la maîtrise des coûts. Il s'agit notamment de la matrice des coûts.

Pays de Montbeliard Agglomération s'est inscrit dans cette démarche depuis 2017.

Les coûts présentés, dans ce rapport, sont donc issus de la matrice des coûts de l'année 2018.

2.1 – Coût détaillé du service public en Euro HT /habitant

Année 2018 Montants en euro HT / habitant	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre		Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Encombrants	
			Ventilation par flux de déchets					
			Non fibreux (=corps creux)	Fibreux (=corps plats)				
Coût complet	52,84	2,66	5,74	4,99	27,22	6,02	3,02	102,50
Coût aidé HT	52,28	1,74	-1,01	0,20	25,02		3,02	86,31
Coût aidé TTC	**55,19**	**1,81**	**-0,74**	**0,45**	**26,38**		**3,15**	**91,62**
Montant des contributions	39,16	1,78	3,85	3,34	18,23		2,03	72,42

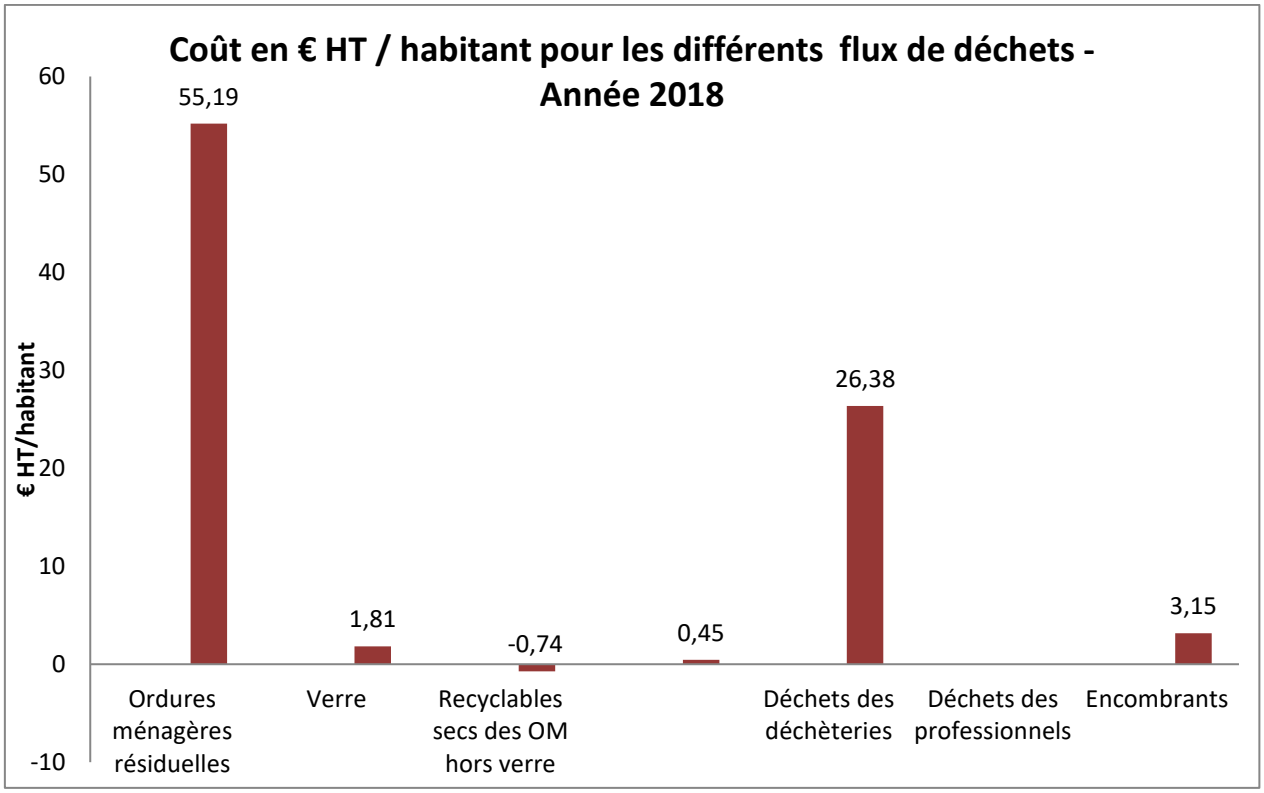

2.2 – Coût détaillé du service public en Euro HT/tonne

Année 2018 Montants en euro HT / tonne	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre		Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Encombrants	
			Ventilation par flux de déchets					
			Non fibreux (=corps creux)	Fibreux (=corps plats)				
Coût complet	217,50	89,17	691,42	243,96	163,33	115,49	405,34	194,21
Coût aidé HT	215,17	58,55	-122,13	9,95	150,11	97,13	404,69	163,54
Coût aidé TTC	**227,16**	**60,79**	**-88,65**	**21,92**	**158,31**	**103,08**	**422,06**	**173,60**
Montant des contributions	161,20	59,72	463,10	163,41	109,40	77,37	271,49	137,23

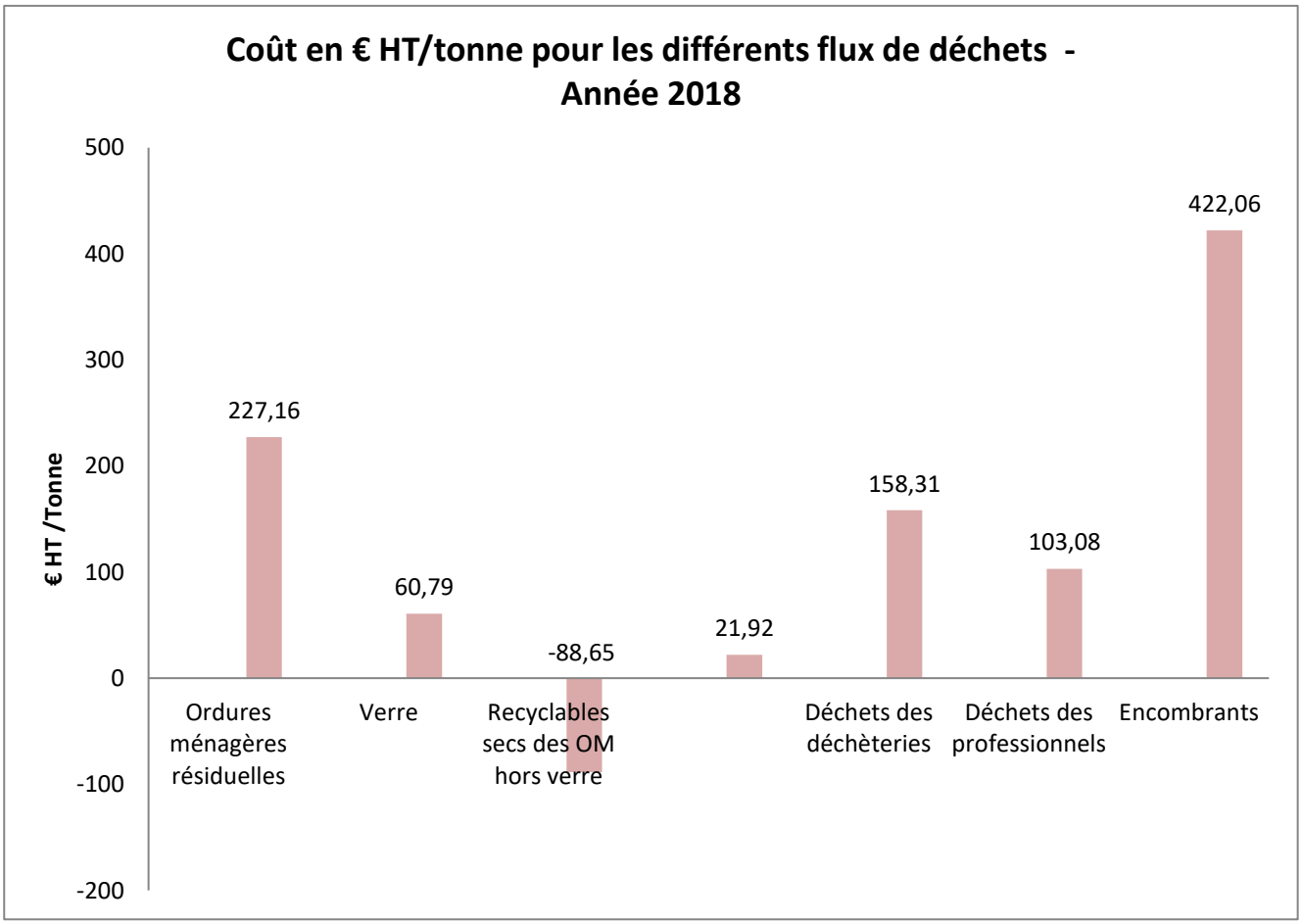

3 - Les modalités de financement

Outre les recettes des ventes de produits, les facturations de prestations, la TEOM, les REOM, REOMi, la redevance spéciale et les subventions de tiers, la Direction Collecte et Traitement est financée par PMA sur ses fonds propres en ce qui concerne le budget général.

Par ailleurs, aujourd'hui, sur PMA 72, Il existe trois modes de financement du service public de gestion des déchets :

- le recours au budget général,
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) complétée si besoin par le budget général et la redevance spéciale,
- la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) incitative ou non.

Par ailleurs, en termes d'harmonisation, au niveau réglementaire, la règle générale consiste à choisir un régime de fiscalité dans l'année qui suit la création du nouvel EPCI (1er janvier de l'année N).

Toutefois, à défaut de délibération de la part de l'EPCI issu de la fusion, les régimes de financement de ces services peuvent perdurer pendant une période qui ne peut pas excéder cinq années suivant celle de la fusion (article 1639 A bis du Code Général des Impôts)

La nouvelle communauté a donc 5 ans pour choisir un régime unique (soit jusqu'au 31 décembre 2021):

- avant le 15 octobre si elle opte pour la TEOM,
- avant le 31 décembre si elle opte pour la REOM.

3.1 - Modalités de financement : TEOM

Le Conseil de Communauté réuni le 14 octobre 2002 a instauré la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**. **Cette taxe concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties** des 29 communes de l'ex PMA.

Le 4 octobre 2013, le Conseil de Communauté a redéfini le niveau de seuil de collectes servant de base au zonage de la TEOM. Ce seuil, précédemment de 80 collectes s'établit désormais à 60 collectes annuelles.

Pour 2018, une recette de **8 269 685,00 €** a été encaissée (2017 : **6 824 239,00 €** soit une hausse de **21,18 %** dûe à une augmentation des 2 taux sur 2018). Par ailleurs, une convention de reversement de la TEOM a été signée avec la commune de Dambelin qui continue à percevoir cette taxe. Ce reversement s'élève à **21 221,00 €** en 2018.

Taux de TEOM votés dans les groupements de collectivités du Grand Est :

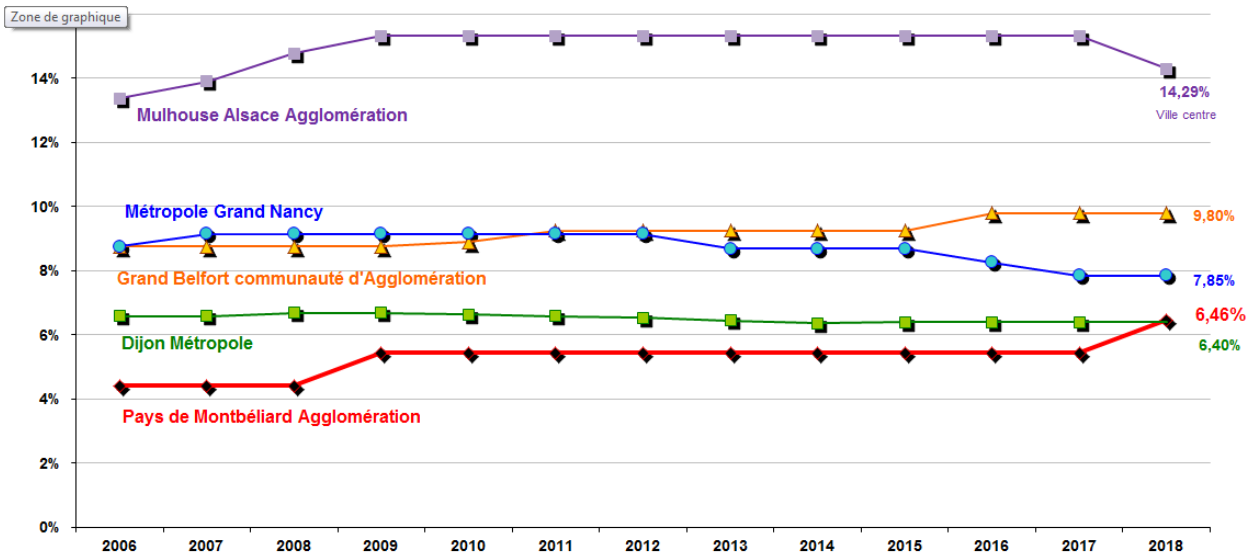

3.2 - Modalités de financement : REOM et REOMi

Dans la cadre de la loi NOTRe, PMA 72 gère ce mode de financement pour 29 communes (Abbevillers, Autechaux Roide, Blamont, Bondeval, Bourguignon, Dannemarie les Glay, Dung, Echenans, Ecot, Ecurcey, Feule, Glay, Goux les Dambelin, Issans, Meslières, Neuchatel Urtière, Noirefontaine, Pierrefontaine les Blamont, Présentevillers, Raynans, Roche les Blamont, Sainte Marie, Saint Julien, Semondans, Solemont, Thulay, Vaivre Remondans, Villars les Blamont, Villars sous Dampjoux) .

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, comme toute redevance est liée au service rendu.

Elle est basée sur la composition du foyer.

En ce qui concerne la REOMi, ce mode de financement a été choisi par l'ex CC3C. Il concerne 11 communes (Berche , Beutal, Bretigney, Colombier Fontaine, Dampierre sur le Doubs, Etouvans, Longevelle sur le Doubs, Lougres, Montenois, Saint Maurice Colombier, Villars sous Ecot).

La REOMi est effective depuis le 1er janvier 2017. Cette redevance est basée sur la composition du foyer, sur le volume du bac et le **nombre de levées**, elle comporte donc un caractère incitatif.

En 2018, la recette provenant de la REOM et de la REOMi s'élève à **1 238 790,00 €** (1 213 142,00 € en 2017)

3.3 - Modalités de financement : Redevance spéciale

Conformément à la réglementation, depuis le 1er janvier 2002, PMA a instauré la redevance spéciale pour les professionnels utilisant le service pour leurs déchets assimilés aux ordures ménagères et ayant un volume de bacs supérieur à 1 100 litres par semaine.

En 2018, la **Redevance Spéciale** a rapporté **518 013,92 €** (**2017 : 515 902,83 €** soit une très légère hausse de 0,415 %**)**

Ci-dessous un tableau présentant l'évolution du seuil d'application et du tarif pour la redevance spéciale.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Seuil d'application en L	1500	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100
Tarif en €/L	0,01255	0,01255	0,01317	0,01345	0,01345	0,01379	0,014	0,01877	0,01914	0,1952

4 - Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

- Collecte des ordures ménagères par un prestataire privé :

Cette prestation était effectuée, jusqu'à la reprise en régie début mars 2018, par la société COVED, sur les communes de l'ex CCVR à savoir : Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint Julien les Montbéliard, Sainte Marie et de Semondans.

Dans le cadre de cette prestation, 72 collectes ont été réalisées.

Ce coût est détaillé au point 2.3 1.2. Il s'élève à 13 811,00 TTC.

- Collecte des ordures ménagères par tiers dans le cadre d'une convention :

Cette prestation est effectuée, par la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, sur les communes de l'ex CC3C à savoir : Berche , Beutal, Bretigney, Colombier Fontaine, Dampierre sur le Doubs, Etouvans, Longevelle sur le Doubs, Lougres, Montenois, Saint Maurice Colombier et de Villars sous Ecot.

Dans le cadre de cette prestation, le coût s'élève à 80 000,00 € TTC.

4.1 - Traitement des déchets

Une partie des encombrants broyés sur la plate-forme de Montévillars ne pouvant être traitée à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, est envoyée en CET de classe 2 de Fontaine les Clerval exploité par SITA.

De même, le surplus de déchets verts est orienté vers une plate-forme de compostage située en Alsace.

Dans le cadre du marché de tri des papiers-cartons, PMA a versé, en 2018, à la Communauté Emmaüs **267 170,08 €** *(montant 2017 : 267 877,60 € soit une baisse de 0,26 %).*

Ci-après la répartition sur les différents budgets du coût de traitement des déchets :

PMA 29	Montant en € TTC Année 2017	Montant en € TTC Année 2018
Mise en CET des encombrants	221 607,08	390 887,22*
Transport et valorisation des déchets verts	47 448,52	48 522,92
Traitement du bois	92 750,36	116 887,27
Traitement des déchets toxiques	45 391,46	41 874,73
Traitement des papiers-cartons	267 877,60	267 170,08
Traitement des gravats	31 879,59	29 672,84
Traitement du plâtre	66 742,40	65 367,47
TOTAL	**3 877 647,96**	**960 382,53**

*En 2018, le transport a été intégré au marché de la mise en CET des encombrants.

Pour l'ex CC3C :

Ex CC3C	Montant en € TTC – Année 2017	Montant en € TTC – Année 2018
Traitement des déchets toxiques	7 709,99	1 236,54
Traitement des déchets verts	13 490,50	10 750,00
Traitement du bois	18 128,00	9 674,00
Tri des papiers-cartons	5 223,90	6 440,00
Transport et traitement des encombrants	73 709,79	78 492,00
Traitement des gravats	2 895,20	1 750,00
TOTAL	**121 157,38**	**108 342,54**

Pour l'ex SIEVOM :

Ex SIEVOM	Montant en € TTC – Année 2017	Montant en € TTC – Année 2018
Transport des encombrants	12 622,50	57 527,00
Traitement des encombrants	14 942,77	
Transport et traitement du bois et dérivés	9 735,30	9 404,00
Transport et traitement des autres déchets	57 941,43	28 292,50
TOTAL	**95 242,00**	**95 2223,50**

5 - Montant annuel des principales recettes

5.1 - Produits perçus par des tiers

Année 2018 Montants en euro HT			Flux des déchets						Total
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Encombrants	
Produits	Indutsriels	Matériaux	---	73 919,00 €	302 500,00 €	136 246,00 €	---	---	512 665,00 €
		Compost	---	---	---	18 185,00 €	5 129,00 €	---	23 314,00 €
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	**---**	**73 919,00 €**	**302 500,00 €**	**154 431,00 €**	**5 129,00 €**	**---**	**535 979,00 €**
		Prestations à des tiers	6 795,00 €	---	---	---	120 194,00 €	---	126 989,00 €
		Autres produits	46 410,00 €	---	---	10 018,00 €	7 379,00 €	671,00 €	64 478,00 €
		TOTAL Industriels	**53 205,00 €**	**73 919,00 €**	**302 500,00 €**	**164 449,00 €**	**132 702,00 €**	**671,00 €**	**727 446,00 €**
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	25 167,00 €	52 393,00 €	1 296 507,00 €	136 939,00 €	---	---	1 511 006,00 €
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	---	---	---	3 797,00 €	---	---	3 797,00 €
		TOTAL Aides	**---**	**---**	**---**	**3 797,00 €**	**---**	**---**	**3 797,00 €**
	TOTAL Produits		**78 372,00 €**	**126 312,00 €**	**1 599 007,00 €**	**305 185,00 €**	**132 702,00 €**	**671,00 €**	**2 242 249,00 €**
			3,50%	**5,63%**	**71,31%**	**13,61%**	**5,92%**	**0,03%**	**100,00%**

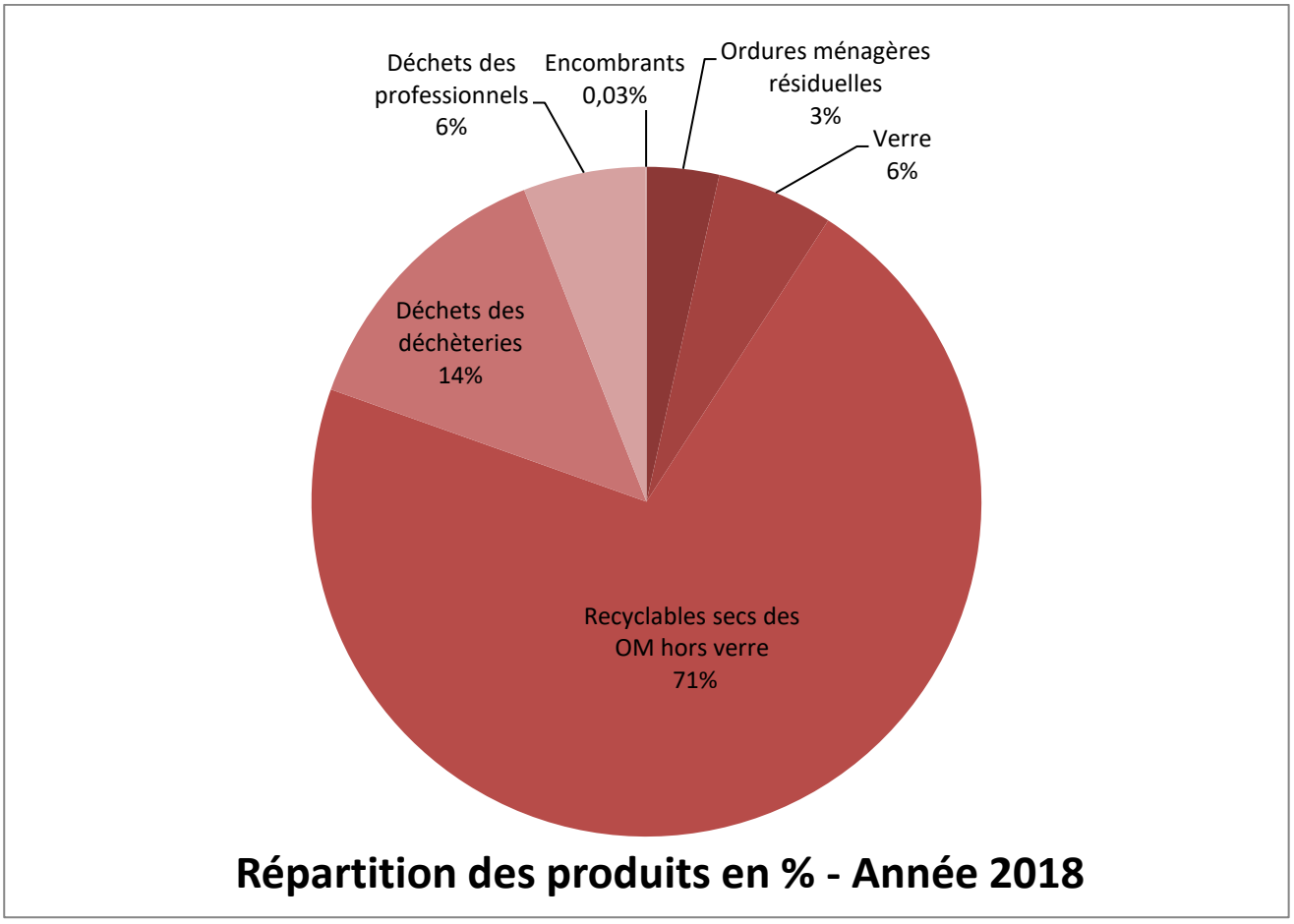

ANNEXES – ANNEE 2017

Annexe 1: **Vente de composteurs - PMA**

Annexe 2 : **Glossaire**

Annexe 1

VENTE DE COMPOSTEURS – PMA – Année 2018

COMMUNES	1998 à 2017	2018
Allenjoie	10	0
Arbouans	120	0
Audincourt	354	0
Badevel	13	0
Bart	87	0
Bavans	165	0
Bethoncourt	124	0
Brognard	32	0
Courcelles les Montbéliard	84	0
Dambenois	51	0
Dampierre les Bois	125	0
Dasle	58	0
Etupes	101	0
Exincourt	89	0
Fesches le Chatel	174	0
Grand Charmont	128	0
Hérimoncourt	224	0
Mandeure	148	0
Mathay	34	0
Montbéliard	385	0
Nommay	125	0
Sainte Suzanne	80	0
Seloncourt	297	0
Sochaux	54	0
Taillecourt	58	0
Valentigney	233	0
Vandoncourt	75	0
Vieux Charmont	136	0
Voujeaucourt	91	0
Etat Major	2	0
Démonstration	32	0
Particuliers directement	2 066	195*
Ex SIEVOM	545	
Ex CCVR	118	
Ex CC3C	521	
TOTAL	**6839**	**195**
TOTAL de 1998 à 2015	**7034**	

***(4 lombricomposteurs , 113 composteurs plastique, 71 composteurs bois et 7 composteurs bois de 600 L)**

Annexe 2

GLOSSAIRE

Ambassadeur du tri : chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte à porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles…

Apport volontaire : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'usager se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

Centre d'enfouissement technique : Les centres d'enfouissement technique anciennement appelés décharges lorsque ces derniers n'étaient pas contrôlés servent à accueillir et à enfouir les déchets. Depuis l'obligation de n'enterrer que des déchets ultimes, ces centres sont désormais dénommés Centre de Stockage des Déchets Ultimes. Il existe trois catégories :

- CSDU 1 : déchets industriels dangereux.
- CSDU 2 : déchets ménagers et assimilés.
- CSDU 3 : déchets dits inertes.

Centre de tri : installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

Collecte sélective : collecte de flux de déchets préalablement triés par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compostage : Le compostage est un procédé de transformation de matières fermentescibles, très utilisé en particulier en milieu agricole. En effet, le résultat du compostage (compost) permet d'amender les sols en améliorant leur structure et leur fertilité.

Ordures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets assimilés.

Porte à porte : mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'usagers nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

Prévention : toute action visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement des déchets et à faciliter leur gestion ultérieure (réduction à la source, réduction de leur quantité et réduction de leur nocivité ou amélioration du caractère valorisable).

Soutien à la tonne triée : montant versé par Eco-Emballages aux collectivités locales en fonction de la quantité et de la qualité des tonnes récupérées dans le cadre de la collecte sélective.

Taux de recyclage : Par «Taux de recyclage», nous entendons la quantité de matériaux «envoyés » au recyclage par comparaison avec la quantité générée à l'origine ou consommée sur le marché.

Valorisation : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique des déchets.

Valorisation énergétique : utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur)

Valorisation matière : mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

8 Avenue des Alliés - BP 98407 - 25200 Montbéliard cedex - Tél. 03 81 31 88 88 - fax 03 81 31 88 89

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION